Jean-Claude Santucci*

*Le multipartisme marocain entre les contraintes d'un « pluralisme contrôlé » et les dilemmes d'un « pluripartisme autoritaire »***

Abstract. *The multi-party system in Morocco : between the limitations of a "controlled pluralism" and an "authoritarian multi-party" dilemna*

Anchored in the political history of the national Movement, and largely associated with the anti-colonial fight alongside the Sultan, the Moroccan parties were typically granted, if not full power, at least the lion's share in the exercise of power in an independent Morocco. Actually, and in spite of their constitutionally recognized function as organizations and citizens' representatives, parties formed out of the national movement were undermined and marginalized by the monarchy which promoted a multi-party system to help maintain and consolidate its own leadership. The succession of elections that mark the political history of Morocco, provided a context in which parties could express and renew themselves under the close watch of the Monarchy and without any real competitive dimension as to the appropriation of power. Despite liberalization of the regime that began a decade ago with a vision of a revived party system, the Moroccan multi-party system is better defined as an "authoritarian pluralism", with the constraints and dilemmas imposed by the political regulation of an authoritarian regime: the parties must accept to continue the game of integration or co-optation and risk weakening

* CNRS, directeur-adjoint de l'IREMAM.

** Ce travail reprend en grande partie après transformations et mise à jour l'article *« Les partis politiques marocains à l'épreuve du pouvoir »* publié au Maroc sous la forme d'un ouvrage édité par la REMALD, dans la collection Manuels et travaux universitaires, n° 24, 2001 : 112 p.

their social bases all the while increasing their popular discredit; the monarchy must secure the help of the parties through electoral legitimacy in order to guarantee, if not its hegemony at least its stability and survival.

Résumé. Ancrés dans l'histoire politique du Mouvement national, et largement associés dans la lutte anti-coloniale aux côtés du Sultan, les partis marocains avaient vocation à s'attribuer sinon la plénitude du moins une part prépondérante de l'exercice du pouvoir dans le Maroc indépendant. En réalité, et malgré la reconnaissance constitutionnelle de leur fonction d'organisation et de représentation des citoyens, la monarchie marocaine a déployé une stratégie de dépérissement et de marginalisation des formations issues du mouvement national, tout en perpétuant un pluripartisme qui serve à maintenir et conforter son leadership. Les multiples élections qui ont scandé l'histoire politique du Maroc, ont fourni un cadre d'expression et de renouvellement du champ partisan, soigneusement contrôlé par la Monarchie et dénué de toute dimension réellement compétitive quant aux enjeux d'appropriation du pouvoir. En dépit de la libéralisation du régime amorcée depuis une décennie, et qui a laissé entrevoir un certain renouveau partisan, le multipartisme marocain relève du « pluralisme autoritaire », avec les contraintes et les dilemmes imposés par les modes de régulation politique des régimes autoritaires : pour les formations, accepter de continuer à jouer le jeu de l'intégration ou de la cooptation au risque d'affaiblir leurs assises sociales et d'augmenter leur discrédit populaire ; pour la monarchie, s'assurer du concours des structures partisanes à travers une certaine légitimité électorale, pour garantir sinon son hégémonie du moins sa stabilité et sa survie.

L'histoire des partis politiques marocains est généralement associée à celle du Mouvement nationaliste, lui-même issu et largement inspiré de la pensée réformiste arabe. Mais leur action et leurs choix politiques relèvent d'une expérience "spécifique" qui n'aura pas été sans conséquence quant aux principes fondateurs de l'État et du régime politique à l'indépendance, tout comme à l'évolution des formations politiques et à la nature même du jeu politique marocain.

Cette spécificité tiendrait à la convergence des objectifs et des stratégies du salafisme marocain et de la monarchie chérifienne sur le terrain de la lutte religieuse et politique (Oumlil, 1992 : 150-155). Au plan religieux, rétablir pour le premier la suprématie populaire de l'islam savant sur l'islam maraboutique (Tozy, 1989), et pour la seconde, restaurer le pouvoir du Makhzen sur celui des marabouts locaux ; au plan politique, imbriquer leurs démarches respectives dans une logique juridique et institutionnelle qui accrédite le roi comme le représentant de la légitimité et de la souveraineté du Maroc, et qui concrétise une fois l'indépendance acquise la revendication commune d'une monarchie constitutionnelle.

À travers ce choix monarchiste, le mouvement nationaliste a conforté ses objectifs unitaires, en même temps que véhiculé une vision historiographique faisant d'Idriss I^{er} le véritable "islamisateur" du pays et le fondateur de l'État. Mais, à terme il lui était difficile de s'opposer à la légitimité du roi, et encore plus de lui disputer le leadership religieux dans une société où la référence salafiste par la seule chaîne du savoir était insuffisante, au regard de la qualité de chérif qui « a durant toute l'histoire du Maroc déterminé l'issue de la lutte pour le pouvoir » (Tozy, 1981). Par ailleurs, à la différence des autres mouvements

nationalistes de la région, la revendication constitutionnaliste du mouvement nationaliste était moins liée à la disparition d'un régime despotique et absolutiste représenté par la tutelle ottomane – que le Maroc n'avait pas connue – qu'à l'abolition du protectorat d'une puissance étrangère, mis en cause pour s'être converti en administration directe.

Cette option permettrait-elle d'éclairer la focalisation des tensions et des ruptures autour des modalités de la constitutionnalisation du régime, et partant, des revendications démocratiques telles que le parlementarisme et le pluralisme partisan qui ont été au cœur de la pensée juridique et politique marocaine.

Le parti pris du multipartisme relèverait ainsi de cet "exceptionnalisme" marocain qui, en s'appuyant sur la formulation constitutionnelle de "l'interdiction du parti unique", a incité certains auteurs à reconnaître une parenté du régime politique marocain avec les normes démocratiques et parlementaires (Flory et Mantran, 1968 : 214 sq.).

Qu'en est-il aujourd'hui de ces formations partisanes qui étaient appelées à jouer un rôle déterminant dans la consolidation du pluralisme et l'ancrage des mécanismes démocratiques – aptitude à la représentation et à l'exercice du pouvoir dans la libre compétition électorale dont elles seraient les supports et les garants naturels ?

Alors même que le pluripartisme connaît un essor particulier dans la plupart des pays arabes, accompagnant le mouvement de libéralisation politique de régimes mono partisans autoritaires, qu'en est-il du cas marocain longtemps érigé en exemple avant d'être réajusté à sa valeur purement symbolique de faire-valoir ou d'instrument de contrôle politique ?

Faut-il toujours appréhender le processus récurrent de « scissiparité » du champ partisan en recourant aux notions de pluralisme autoritaire, comme le faisait M. Sehimi (1986) ? Dans quelle mesure peut-on recourir aux explications relevant d'une culture politique segmentaire ou d'une tradition atypique dans le monde arabe[1] ? Ou bien faut-il voir dans la configuration actuelle du multipartisme marocain, le symptôme de cette « crise des partis » , que l'on présente souvent comme consubstantielle à une crise du politique (Offerlé, 2002 : 119) ? Cette dernière s'avère-t-elle porteuse de changements dans la restructuration du champ politique national, et notamment dans les modes de représentation et d'exercice démocratique du pouvoir ?

C'est en optant pour une approche diachronique que nous avons tenté d'y répondre, le recours au cadre historique permettant de resituer les partis politiques marocains par rapport aux conditions de leur création et de contextualiser leur action, en distinguant les deux séquences, avant et après l'indépendance.

1. On a présenté les différentes scissions partisanes à la fois comme le résultat d'une stratégie de division du pouvoir et la survivance des comportements segmentaires qui régissaient les relations fluctuantes entre tribus, fractions de tribus (Waterbury, 1975). Ainsi compris, le multipartisme du système politique marocain lié au monopole du malékisme sur le plan religieux paraîtrait atypique dans le monde arabe, le régime marocain se distinguant de ceux du Proche-Orient où en général le monopartisme est lié à un pluralisme religieux (Clément, 1993).

Repérer, identifier des parcours et analyser des stratégies dans la dynamique politique et l'environnement institutionnel et juridique où s'est déployée leur activité ; cerner leur évolution intrinsèque à partir des enjeux politiques et des processus électoraux qui ont balisé leur trajectoire et structuré leur positionnement politique ; tenter de définir certains profils idéologiques, de dessiner les contours géographiques et de cerner les assises sociologiques des différentes formations, à partir des indicateurs de représentativité issus des derniers scrutins ; procéder en quelque sorte à un état des lieux qui s'appuierait sur une lecture diachronique de la vie politique, s'efforçant de restituer dans toute leur complexité les interactions entre le jeu des acteurs et les invariants du système, telles seront les principales directions de notre analyse.

Une telle démarche nous a paru préférable à celle plus ambitieuse mais au demeurant plus discutable, visant à établir une typologie à partir de critères et de concepts dont la pertinence ne saurait être opératoire, faute de pouvoir se fonder sur de nombreuses et récentes monographies. L'étude des partis politiques marocains a en effet donné lieu à d'importants travaux universitaires, notamment de monographies portant sur les décennies 1960 et 1970[2], mais depuis, sans doute en rapport avec les phénomènes de crise politique et de "dépolitisation", l'intérêt parait beaucoup moins soutenu au regard des études de synthèse sur le système politique lui-même, à partir de thématiques institutionnelles, idéologiques et sociopolitiques. Cette approche diachronique sera complétée par un essai d'interprétation du multipartisme marocain, en interrogeant les raisons et les significations de la crise de la représentation partisane, dans le contexte de situation autoritaire qui semble toujours caractériser le régime politique marocain, en dépit des dispositifs de "démocratisation" mis en place dans la dernière décennie sur les terrains institutionnel et électoral.

Mouvement national et pluralisme partisan (1934-1956)

L'histoire des partis politiques marocains est indissociable de celle du Mouvement national, qui va largement inspirer leurs positionnements idéologiques et orienter leurs choix tactiques et stratégiques, en faisant de la lutte pour l'indépendance du Maroc, un objectif prioritaire, consubstantiel à leur raison d'être. Elle est également indissociable du cadre légal et des contraintes politiques imposées par le Protectorat, auquel on doit leur statut incertain, leur existence officieuse, voire clandestine, en l'absence de toute reconnaissance légale

2. Nous renvoyons à la bibliographie sur les systèmes politiques maghrébins – chapitre Maroc – établie par le CRESM et le CMERA. Doc. ronéo. 1981, p. 19-36, ainsi qu'au catalogue Thesam I édité par l'IREMAM et l'IMA, *Travaux et Documents* (n° 10), 1989, 176 p. Thèses en Sciences de l'Homme et de la Société (1979-1987), auxquels nous rajouterons, entre autres travaux universitaires : Moustatir, 1988 ; El Kente, 1986 ; Vairel, 1998 ; Darif, 1998 et Bigi, 2003.

et quasiment de toute participation institutionnelle par la voie électorale. C'est aussi, dans une certaine mesure, par rapport au contexte colonial que les partis politiques marocains tenteront de se constituer une origine, une filiation, ou une parenté idéologique, afin d'apparaître comme les interlocuteurs crédibles aspirant à avoir les mêmes statuts et attributions que leurs homologues occidentaux et notamment français. Aussi sont-ils davantage perçus comme les segments d'une élite politique qui entend faire valoir ses droits et faire prévaloir sa légitimité vis à vis de la tutelle coloniale, en développant une thématique unitaire largement influencée par le nationalisme arabe. C'est dire que le contexte de la lutte pour l'indépendance a façonné la structure et les fonctions des partis marocains, au point d'occulter totalement les traits fondateurs du phénomène partisan, essentiellement lié au phénomène électoral. En effet, à défaut d'être des points de repère pour l'électorat, et de pouvoir exercer leurs fonctions classiques de formation des opinions, de sélection du personnel politique et de représentation socio-économique, les partis politiques marocains furent beaucoup plus orientés vers la défense de l'identité et de la souveraineté nationale, voire la conquête du pouvoir d'État, mais dans le cadre d'un conflit avec la puissance dominante et non d'une compétition politique interne régulée par des processus électoraux (Rezette, 1955).

C'est en 1934, au terme d'une résistance victorieuse au fameux dahir berbère, qu'est créé le Comité d'Action Marocaine (CAM), véritable embryon de la formulation partisane du nationalisme marocain. Animé par des personnages emblématiques tels que Allal Al Fassi, M. Bel Hassan El Ouazzani et A. Balafrej, il se réclamait à travers la défense d'un plan de réformes, d'une application plus rigoureuse du régime du Protectorat, en prônant notamment l'abolition des pratiques relevant d'une administration directe. Il est contraint au repli, après sa dissolution par les autorités françaises et une scission interne en 1937 qui conduit au départ de M. Bel Hassan El Ouazzani. En dépit de la politique de répression à l'encontre de ses chefs historiques, le mouvement s'enracine, grandit en popularité, et se développe dans la violence protestataire des manifestations urbaines.

Durant les années quarante, les positions se radicalisent du côté marocain, avec la revendication fortement et clairement exprimée de l'indépendance dans le Manifeste du II Janvier 1944, du Parti de l'Istiqlal (PI), héritier principal du CAM, créé en 1943, et dans le discours d'unité et de rupture prononcé à Tanger par le Sultan en avril 1947.

Autour de cet objectif commun naissent d'autres partis comme le Parti Démocratique de l'Indépendance (PDI) et le Parti Communiste Marocain (PCM) dont l'influence et l'activité pâtiront de la montée en puissance du PI qui en 1947 présente les traits d'un authentique parti fort de 15 000 adhérents, doté d'une certaine aisance financière, de solides structures d'encadrement politique et de mobilisation sociale (œuvres de bienfaisance, journaux, écoles libres...) et d'une grande audience internationale grâce au dynamisme de ses bureaux d'information à l'étranger, à Paris, et au Caire notamment.

Dans leur diversité, où l'on peut déjà reconnaître les racines structurelles et culturelles du multipartisme marocain, les partis politiques apparaissent comme les représentants et les acteurs principaux du Mouvement national, sans pour autant avoir le monopole de sa direction idéologique et stratégique. En effet, la personne du Sultan tout autant que l'institution clé du Sultanat ont également occupé une place centrale dans les choix et les enjeux politiques de la lutte pour l'indépendance, comme du reste dans la stratégie ambivalente de la politique coloniale de "traditionnalisation". Cette centralité explique les ambiguïtés de positionnement du Mouvement national, contraint d'un côté de s'appuyer sur l'institution sultanale comme symbole et facteur traditionnel d'unité, mais soucieux de l'autre de redéfinir la dimension "contractuelle" de sa légitimité et de ses pouvoirs dans un cadre institutionnel et démocratique (Camau, 1978 : 73-80). Le discours nationaliste associe en effet la référence "occidentale" des institutions politiques de type libéral, et l'affirmation d'une identité culturelle et religieuse puisant ses racines dans la Salafiyya et le nationalisme arabe. Dans le combat politique lui-même, la médiation par le Sultanat est plus ou moins recherchée, notamment par le Parti de l'Istiqlal qui trouve dès 1945 dans la personne du Sultan un allié à part entière, s'engageant à faire aboutir la cause nationale, mais avec laquelle il doit composer. La politique d'isolement du Souverain chérifien par les autorités du Protectorat le poussera d'une certaine manière à s'approprier le programme de ce parti, de même que sa déposition en 1953 va renforcer la dimension emblématique de sa participation personnelle au combat libérateur. Sa restauration comme souverain légitime devenait du même coup le mot d'ordre commun à toutes les forces politiques et sociales ; bien plus en décidant de ramener d'exil Mohammed Ben Youssef, et de signer avec lui en octobre 1955 les accords d'interdépendance de la Celle Saint Cloud, le gouvernement français l'érigeait en représentant exclusif du Maroc, ayant seul autorité pour négocier les accords d'indépendance avec la France, et éclipsant ainsi les dirigeants du PI. Les prétentions hégémoniques de ces derniers dans la maîtrise de la décolonisation du Maroc se voyaient infirmées, en même temps que se mettait en place un gouvernement d'union nationale représentatif des différentes tendances de l'opinion marocaine chargé entre autres de préparer l'avènement d'une monarchie constitutionnelle.

Durant le Protectorat, les partis politiques marocains, l'Istiqlal notamment, paraissent enfermés dans des contradictions qui ont sérieusement compromis leur essor en tant que structures de formation, d'encadrement et de recrutement. Mal perçus auprès des masses, ils ont la plus grande difficulté à s'enraciner, notamment dans la population rurale ; ils ne peuvent fonder de réels espoirs de développement que dans les couches citadines. En outre, c'est en se montrant intransigeants et autoritaires, qu'ils se sont employés à revendiquer plus de libertés publiques et de démocratie de la part de la France, qui s'est précisément appuyée sur tous ces excès pour justifier la poursuite de sa politique répressive.

Sans établir de déterminisme systématique, disons que cet emboîtement des partis politiques dans le moule des mouvements nationalistes peut éclairer leur trajectoire sur l'échiquier politique du Maroc indépendant, et redonner du sens

à leur positionnement par rapport à l'édification institutionnelle, économique et sociale du nouvel État, en somme cerner la signification fonctionnelle de multipartisme dans le jeu politique marocain (Djaziri, 1997).

Le multipartisme à l'épreuve de l'institutionnalisation du pouvoir : de la reconnaissance légale à l'échec de l'expérience parlementaire (1956-1972)

En 1956, au seuil de l'indépendance, deux forces politiques, le Roi et l'Istiqlal, paraissaient habilitées, pour avoir symbolisé et animé la lutte nationaliste marocaine, à assumer la direction des affaires publiques et à faire prévaloir leur propre conception de l'émancipation politique du "nouvel" État marocain. Pour la Monarchie, il s'agissait de rétablir, avec des moyens accrus, l'ordre politique interrompu en 1912, plus ou moins sauvegardé par le Protectorat. Pour le PI, son accession au pouvoir comme son destin politique national étaient centrés sur l'adoption de ses référents institutionnels – libertés publiques, démocratie, souveraineté populaire – et de ses orientations idéologiques en matière d'organisation sociale et politique du pays. Le roi Mohamed V paraissait en position de force dans la mesure où sa "restauration" par le gouvernement français venait ajouter à son autorité religieuse et traditionnelle de Sultan, une légitimité politique déterminante pour s'arroger la représentation du peuple marocain et l'exercice de la souveraineté nationale. Mais il était obligé de composer avec le Mouvement national qui avait joué un rôle essentiel dans la mobilisation populaire pour obtenir son retour.

Placés ainsi dans une situation "d'associés rivaux", le roi et le PI vont se livrer durant les toutes premières années de l'indépendance à une compétition dont l'enjeu est à la fois le contrôle de l'appareil d'État et la conquête du leadership politique. La monarchie triomphe de cette lutte d'influence, en faisant adopter en 1962, par référendum, une constitution à sa mesure[3]. Le souverain a progressivement écarté le PI au profit d'un réseau de clientèles locales lui assurant le contrôle du monde rural, et d'une force publique placée sous son autorité directe. L'histoire de la période 1956-1960 illustre assez bien à travers un jeu subtil d'alliances politiques et de divisions partisanes, cette stratégie de neutralisation adoptée par une Monarchie tour à tour "composante" et "consultante" pour préserver sa vocation "gouvernante" et finir par imposer ses choix[4].

Dans les deux premiers gouvernements, dirigés par Si Bekkai, personnalité indépendante, le PI se voit contraint de partager les portefeuilles ministériels avec le PDI son grand rival, puis avec les libéraux indépendants, sans jamais pouvoir obtenir les ministères clés de l'Intérieur et de la Défense nationale. Il n'a pu éga-

3. Sur le pouvoir constituant du roi et ses prérogatives consacrées par la constitution, Robert, 1961 : 959 sq. ; Fougère, 1964 et Cubertafond, 1997 : 53-58.

4. Sur les contradictions internes du Mouvement National et la gestion des conflits politiques entre la Monarchie et l'élite politique, voir Waterbury, 1975 et Leveau, 1976.

lement éviter la création du Mouvement Populaire (MP) qui s'est affirmé comme l'expression du particularisme et de la résistance berbères à sa toute puissance administrative et politique (Waterbury, 1975).

La création de cette nouvelle formation posait du même coup le problème de la codification des libertés publiques et du statut des partis politiques, dont la reconnaissance légale finissait par aboutir avec le *dahir* du 15 novembre 1958. La crise gouvernementale qu'elle provoqua illustre les limites de la stratégie du compromis entre la monarchie et le Mouvement national. En même temps, elle met à nu les dissensions internes du parti tiraillé entre une direction jugée conservatrice et traditionnelle et une aile progressiste favorable à de profondes réformes économiques et à une démocratisation de ses structures internes. La nomination d'un représentant de cette aile "gauche" du Parti, A. Ibrahim, à la tête du gouvernement pouvait laisser croire à la viabilité d'une nouvelle expérience de "cohabitation" (Mezziane, 1985). En fait, cette formule d'association de "partenaires-rivaux" ne va pas longtemps résister au poids des contradictions de ce régime provisoire. Loin d'initier les changements institutionnels et économiques dont elle était porteuse, elle va précipiter le processus de morcellement des forces politiques et consacrer le leadership politique du Trône.

Le programme d'inspiration socialiste de ce gouvernement remet en cause trop d'intérêts et de privilèges au sein de la bourgeoisie urbaine et de la féodalité rurale, pour ne pas susciter l'opposition à la fois des partis représentatifs de ces couches sociales et surtout celle du Palais. Entre temps, il faut souligner que la fronde qui opposait la direction conservatrice de l'Istiqlal à sa base militante regroupée autour de quatre leaders influents – Mohamed Basri, Mahjoub Benseddiq, Mehdi Ben Barka et Abdallah Ibrahim – a débouché sur la scission du parti et la création en septembre 1959 de l'Union Nationale des Forces Populaires (UNFP)[5]. Cette nouvelle formation étant plus décidée que l'Istiqlal "résiduel" à dénoncer les tendances absolutistes du régime et à s'attaquer aux privilèges de certaines minorités par des réformes de structures, les tensions entre le Palais et le Gouvernement (où l'UNFP était représenté) allaient s'accentuer au point de porter les contradictions du régime provisoire de cohabitation au-delà des limites du supportable.

Ainsi, en mai 1960, à la veille des élections communales (les premières consultations nationales du Maroc indépendant), le roi Mohamed V se décidait-il, sous la pression du PI et du Cabinet royal, à dissoudre le gouvernement Ibrahim et à assurer en personne les fonctions de Président du Conseil. Césure importante dans l'histoire politique du Maroc indépendant (Monjib, 1992), cet événement sonnait le glas de nombreuses espérances fondées autour des options révolutionnaires et des luttes de libération nationale inspirées par une idéologie tiers-mondiste en pleine expansion. En revanche, il allait initier, par cette rupture consommée avec le Mouvement national et l'engagement plus

5. Sur les causes et les circonstances de cette scission, voir les deux interprétations de Ashford, 1961 et de Waterbury, 1975.

direct de la Monarchie sur la scène politique, une bipolarisation des enjeux et une radicalisation des luttes politiques, induites par l'effacement de la fonction traditionnelle et arbitrale du roi, au profit d'un rôle de chef politique et gouvernemental.

Sur le plan institutionnel, Mohamed V puis Hassan II qui lui a succédé en 1961, prendront soin de mettre en œuvre un processus d'élaboration constitutionnelle[6], conforme à leurs promesses d'une participation populaire, sans pour autant accéder aux exigences du PI et de l'UNFP centrées autour de la convocation d'une Assemblée constituante[7]. Pour ces deux formations, il s'agissait dans cette ère constitutionnelle qui consacrait le multipartisme (art. 3) de chercher à s'affirmer et à constituer un pôle majoritaire par le jeu démocratique des élections. Pour assurer le succès de ce premier scrutin parlementaire, une coalition de partis est créée, le Front de Défense des Institutions Constitutionnelles (FDIC), qui reconstituait l'alliance anti-Istiqlal de 1958, regroupant le MP, le PDI devenu PDC (El Kente, 1986) et les libéraux indépendants. Malgré tous les efforts pour mobiliser autour de ce regroupement, un vaste courant majoritaire, les élections de 1963 confirment la stabilité du poids politique du PI et de l'UNFP, face à la courte victoire du rassemblement monarchiste, hypothéquant ainsi le fonctionnement du parlementarisme dans sa version hassanienne. Malgré leurs divergences, le PI et l'UNFP utilisent à leur plus grand profit la tribune politique du Parlement et tous les moyens institutionnels possibles pour harceler le gouvernement et chercher à le dissocier de sa majorité.

La conjoncture économique et sociale difficile va faciliter le travail de sape de l'opposition parlementaire et activer le processus de désagrégation interne du rassemblement monarchiste que la création du Parti Socialiste Démocrate (PSD), à l'initiative de A. R. Guédira, Conseiller du roi et maître d'œuvre du FDIC, espérait conjurer. Les graves événements de Casablanca en mars 1965 allaient en fait précipiter les choses. Des manifestations lycéennes sont réprimées avec violence par l'armée. Faute de pouvoir constituer un gouvernement d'union nationale, le roi est amené à suspendre les institutions parlementaires en proclamant l'état d'exception prévu par l'article 35 (Palazzoli, 1970).

Une fois consacré l'échec de l'expérience parlementaire, échec imputé aux partis politiques, Hassan II va, pendant cinq ans, exercer le pouvoir sans partage, légiférant et gouvernant en personne, tout en cherchant à se constituer un vaste réseau de clientèles à partir d'une politique d'encadrement administratif, de développement rural et d'aménagement du territoire conduite sous l'égide du ministère de l'Intérieur. Le régime s'enfonce progressivement dans l'immobilisme, l'arbitraire et la corruption, tandis que les partis politiques issus du Mouvement national, écartés de toute responsabilité publique, et affaiblis par leurs

6. Sur la mise en place de la Constitution et l'échec du Comité constitutionnel institué en 1960, voir Fougère, 1962 ; Chambergeat, 1962 et Bendourou, 1986.

7. A.R. Guedira, directeur-général du Cabinet royal, fera savoir avant le référendum « La Constituante est détentrice du pouvoir suprême et au Maroc, seul le roi a ce pouvoir suprême… ».

dissensions internes, font l'objet d'une sévère répression qui tend à les confiner dans l'inaction politique. L'UNFP en est la principale cible, avec l'arrestation de nombreux militants et cadres, et surtout l'enlèvement de son prestigieux leader Mehdi Ben Barka en novembre 1955. L'Istiqlal n'est pas épargné avec l'inculpation des directeurs de journaux proches du parti, *Al Alam* et *L'Opinion*.

La levée de l'État d'exception en 1970 par le biais d'une révision constitutionnelle appelant à de nouvelles élections n'est pas parvenue pour autant à dissiper le malaise politique ambiant. Les dispositions du texte constitutionnel présentées comme innovantes suscitent une protestation unanime des partis d'opposition qui y voient plutôt une régression démocratique et une simple codification de la nouvelle version de l'absolutisme royal. Dans un Parlement ramené à une Chambre unique où les partis occupent un peu plus d'un tiers des sièges (90) – les 150 autres étant désignés au suffrage indirect par les organisations syndicales, les chambres professionnelles et les collectivités locales – la crédibilité de la représentation nationale est sérieusement entamée. Le PI et l'UNFP n'ont pu avoir prise sur ce processus qu'en s'y opposant par la création d'un Front National (*Al-Koutla Al-Wataniyya*) appelé à réaliser leur unité d'action sur la base d'une Charte commune définie par leurs instances dirigeantes.

Loin de favoriser une sortie de crise, cette opération constitutionnelle focalise les mouvements de rejet les plus divers contre un système dont le discrédit finit par toucher les principaux soutiens, notamment l'armée. À deux reprises, en 1971 et 1972, le régime est la cible de tentatives de coup d'État militaire qui traduisent un profond et réel désaveu de la part de l'armée à l'égard de la légitimité royale comme de la politique dont elle était jusqu'ici le garant ou le fidèle exécutant (Santucci et Regnier, 1973).

Au-delà des traumatismes de l'opinion et des remises en ordre drastiques des Forces Armées Royales (FAR), ces deux secousses obligent le Palais à renouer le dialogue avec les Partis politiques, sans pour autant pousser ces derniers à renforcer leur position ni inciter le premier à céder sur le contenu de l'ouverture. La *Koutla* est consultée pour la révision constitutionnelle de 1972 mais écartée de l'élaboration d'un texte qui reprend largement ses idées, de même qu'elle est conviée à de longues tractations en vue de la constitution d'un gouvernement d'union nationale, avant d'en être finalement éliminée, en raison de ses exigences institutionnelles et politiques, jugées inacceptables. Durement éprouvée par ce jeu de manipulation et d'usure, l'unité de la *Koutla* finit par céder le pas aux dissensions internes, notamment au sein de l'UNFP où l'affrontement des conceptions de l'ouverture conduit à la scission du parti entre le groupe de Rabat d'un côté – l'appareil dirigeant, les intellectuels et les jeunes militants – et le groupe de Casablanca de l'autre – l'appareil syndical essentiellement. Affaiblis par leurs divisions internes, condamnés à la clandestinité ou à l'inaction, diminués par la répression, les partis politiques du Mouvement national se réduisent à des organisations de notables, repliées autour de leurs leaders historiques, coupées de leur base et dénuées de toute vitalité démocratique. Interlocuteurs obligés du Palais pour mener à bien la politique d'ouverture, ils sont incapables d'exercer

leur rôle de corps intermédiaire et leur fonction de représentation voire de mobilisation du pays réel, notamment la société rurale et la jeunesse. La constitution de 1972 allait d'ailleurs banaliser (Camau, 1973) cette fonction d'organisation et de représentation des citoyens qu'ils devront partager désormais, aux termes de l'article 3 « avec les organisations syndicales, les conseils communaux et les chambres professionnelles ».

Partis politiques, union nationale et libéralisation du régime (1975-1989)

Le consensus national habilement construit par la monarchie autour de la récupération du Sahara espagnol, marqué par la mobilisation de tous les partis politiques et symbolisé par l'ampleur de la participation populaire à la Marche Verte de 1975, permet d'apaiser les tensions politiques internes et de favoriser la reprise du dialogue pour parvenir à réengager les formations politiques dans les processus électoraux périodiquement reportés au profit de la mobilisation permanente et prioritaire de la nation autour de la "marocanité" de ces territoires sahariens (Santucci, 1984). Dans ce nouveau contexte marqué par des mesures de libéralisation et d'assouplissement du climat politique, les partis politiques se décident à renouer avec un jeu électoral qui s'annonce plus ouvert, sans en mesurer les limites induites par l'unanimisme de la mobilisation nationale autour du Sahara (Santucci, 1979).

En effet au terme des scrutins locaux et nationaux de 1976 et 1977 qui voient le très large succès de personnalités monarchistes rassemblées sous l'étiquette "Indépendants", un nouvel équilibre politique s'instaure sur un fond d'unitarisme qui tend à neutraliser les surenchères et les clivages internes. Après une cure d'opposition d'une quinzaine d'années, le PI revient au pouvoir, en étant associé au nouveau gouvernement dirigé par Ahmed Osman, président du Rassemblement National des Indépendants (RNI) créé dans la foulée de la victoire électorale de 1977. Le PI rompt avec la *Koutla* qui se trouve réduite à l'UNFP et l' USFP (Union Socialiste des Forces Populaires) nouvelle appellation de l'UNFP-Rabat. Dans la ligne de son congrès extraordinaire de 1975, le nouveau parti s'apprête à représenter une opposition constitutionnelle plutôt que "révolutionnaire", une "opposition constructive" plutôt qu'une opposition de principe, sans renoncer à incarner une gauche marocaine attachée à la consolidation du processus démocratique et porteuse « de tous les espoirs de libération socialiste et progressiste du pays »[8].

La formule politique mise en place tend à asseoir l'exercice du pouvoir sur des bases plus stables et plus rationnelles sans pour autant affaiblir le leadership du roi. Mais ce nouvel équilibre institutionnel et politique va progressivement s'effriter sous l'effet paradoxalement des prolongements internes du dossier saha-

8. Sur l'intégration idéologique et institutionnelle de l'USFP et ses orientations social-démocrates, El Benna, 1989.

rien. En effet, le Maroc connaît dans les années 1979, 1980 et 1981 une série de mouvements sociaux qui se politisent sur un fond de contestation islamiste influencée par la révolution iranienne. Ils vont attiser les tensions au sein de la majorité et dans les relations entre le pouvoir et l'opposition. Le RNI, qui avait été appelé sous l'égide du Premier Ministre A. Osman à s'ériger en véritable parti, connaît une scission interne plus ou moins suscitée par le ministre de l'Intérieur et donne naissance à deux nouvelles formations : les Indépendants libéraux, d'essence bourgeoise et urbaine, autour de A. Osman, et les Indépendants démocrates, aux attaches rurales et plus sensibles au sort des couches sociales déshéritées, autour de A. Kacimi. Cet éclatement parlementaire va se traduire par la création en 1980 d'un nouveau parti, le Parti national démocratique (PND) dirigé par Arslane Al Jadidi.

L'USFP de son côté fera les frais de son positionnement jugé critique par rapport aux "incohérences" et aux "atermoiements" de la diplomatie saharienne du Palais, en subissant l'arrestation et l'emprisonnement de plusieurs de ses dirigeants, dont Abderrahim Bouabid, son Secrétaire général. Pourtant, après une prorogation de la législature de deux ans, les partis politiques sont conviés à l'instigation du roi à parrainer tous les candidats aux élections législatives, alors que jusqu'ici, en vertu même de la constitution, ils partageaient les fonctions de représentation avec d'autres instances locales ou organisations socioprofessionnelles.

C'est dans ce contexte que s'organisent les élections de 1984. Une formation politique est créée pour la circonstance par le Premier ministre en exercice, M. Maati Bouabid, qui s'emploie à renouveler autour du credo libéral les réseaux de clientèle monarchiste à partir du vivier générationnel de l'après indépendance. Cette formation, l'Union Constitutionnelle (UC) s'impose électoralement comme la clé de voûte d'une nouvelle coalition majoritaire appelée à soutenir les initiatives royales en matière diplomatique et économique. Les partis héritiers du Mouvement national – PI, USFP, UPPS – ainsi que l'Organisation de l'Action Populaire et Démocratique (OAPD) – résurgence de la gauche radicale créé en 1983 – ne retirent aucun réel profit de leur engagement unanime dans un scrutin qu'ils espéraient rénové et objectif. Leur poids électoral continue de décliner, de même que leur représentativité en sièges, sous l'effet d'une subtile stratégie d'endiguement associant les registres d'un savant découpage électoral au choix judicieux du scrutin uninominal majoritaire à un tour, corrigé en dernier ressort par l'arbitrage des quotas. Ils seront écartés des différentes équipes gouvernementales au profit des formations de la nouvelle majorité parlementaire et d'un grand nombre de ministres techniciens dont le loyalisme monarchique est la principale garantie de la cohésion interne de l'équipe.

Avec la montée en puissance du ministre de l'Intérieur se développe un mode de gouvernement qui tout en réactivant les pratiques de contrôle politique héritées des traditions du Makhzen, va renforcer le caractère formel d'une démocratisation dont l'existence ne vise qu'à affermir l'hégémonie institutionnelle et politique de la monarchie.

Les Partis politiques marocains et la problématique de la démocratisation : du consensus institutionnel au projet d'alternance avorté

La fin des années 1980 est marquée à la fois par la poussée de la contestation islamiste et la tentative de contournement voire d'affaiblissement des formations partisanes à la faveur d'une stratégie d'implantation d'associations régionales dirigées par des proches du Palais et appelées à intégrer de nouvelles clientèles politiques. Dans le même temps, renaissent au sein de chaque parti de sérieuses dissensions sur le sens de leur action gouvernementale et sur les limites de leur intégration institutionnelle.

Lors des congrès réunis en 1989 par la plupart des formations politiques dans la perspective des élections générales de 1990, cette question centrale de la participation ravive avec plus ou moins d'intensité les clivages entre partisans du dialogue avec le pouvoir et adversaires radicaux du "compromis positif". Au sein de l'USFP, ce clivage recoupe l'opposition entre intellectuels, ouvriers et paysans, entre parti et syndicat (la Confédération démocratique du travail, CDT), entre appareil dirigeant et militants, et structure les débats en marquant les limites des options politiques et économiques du parti (El Benna, 1989 ; Bras, 1989). Lors de son XII^{e} congrès, des divisions de même nature traversent le Parti de l'Istiqlal qui, sans mettre en cause la nature monarchique ni le cadre institutionnel du régime, s'est réservé un droit de veto à la participation électorale, faute d'obtenir toutes les garanties jugées indispensables à leur démocratisation.

Du côté de la majorité parlementaire, le II^{e} congrès national de l'UC laisse transparaître l'amertume d'un parti majoritaire qui se sent marginalisé dans les choix du gouvernement où il est sous-représenté, et une certaine inquiétude de se voir totalement écarté dans la nouvelle formule politique qui sera issue des élections. Les autres composantes souffrent des mêmes incertitudes, que ce soit le MP (Mouvement Populaire) en mal de cohésion interne depuis l'éviction de ses leaders historiques M. Aherdane et A. Khatib, ou encore le RNI (Rassemblement National des Indépendants) en mal de repères pour choisir entre un sort lié à la trajectoire personnelle de son président A. Osman, et un rôle de parti d'avant-garde, assez proche des idées de démocratie sociale et économique de l'opposition (Bras, 1989).

Les élections sont reportées de deux ans (soit à 1992) à l'initiative du roi et au motif officiel d'assurer la tenue d'un referendum saharien « confirmatif ». Ceci ne dissuade pas pour autant les quatre partis d'opposition PI, USFP, PPS et OADP, de relier le sens de leur vote, par delà les exigences du consensus national, à des enjeux de politique intérieure tels que la réforme et la démocratisation des institutions auxquels ils restent tout aussi indéfectiblement attachés.

Affaibli sur le terrain sensible des droits de l'Homme et sur la question sociale, fragilisé de surcroît par les retombées de la crise du Golfe, le régime se prépare à renouer le dialogue politique autour d'un changement institutionnel et suivant

un processus de démocratisation qui paraît s'imposer à l'évidence comme une nécessité politique et juridique, même si subsistent de sourdes divergences sur sa finalité implicite. Les partis politiques ont pour la plupart pris la mesure des risques qu'ils encourent à laisser se développer une culture de l'émeute comme régulateur politique des conflits sociaux, ou à laisser se répéter des phénomènes de violence qui pourraient faire le lit de mouvements populistes. L'opposition a pris la mesure du ralliement des classes moyennes urbaines aux normes de l'État de droit et de la démocratie. La crise du Golfe a contribué, au demeurant, à éveiller la conscience démocratique des masses en véhiculant une version sociale et pas seulement instrumentale du nationalisme arabe (Santucci, 1993). Même dans l'affaire du Sahara, engluée dans un contentieux de démographie électorale, l'opposition tend à se désolidariser de l'option référendaire qu'elle juge dépassée... pour mieux rappeler le régime au respect des conditions politiques du consensus initialement fixées entre elle et le Roi.

La constitution et la loi électorale sont profondément révisées sans toutefois prendre en compte les principales revendications présentées par les cinq partis d'opposition, notamment la possibilité pour le gouvernement de définir et conduire la politique générale, et surtout l'élection de la totalité des membres de la Chambre au suffrage universel direct (Clément, 1992). Préparées dans des conditions de relative transparence, susceptibles d'accréditer l'idée d'une véritable alternance, les élections locales et nationales tenues à un an d'intervalle entre 1992 et 1993, n'ont satisfait aucun des partis politiques en reproduisant assez largement les déterminants complexes d'un système politique dominé par les traditions de la prééminence monarchique et de la fonction arbitrale du Makhzen (Lopez Garcia, 1994 ; Santucci, 1997). Forts de certaines garanties telles que la révision des listes électorales, la création de commissions neutres de contrôle des résultats, et l'accès des partis en lice aux médias officiels, le PI et l'USFP espéraient pouvoir enfin retirer de leur engagement électoral les fruits d'une stratégie d'union scellée, autour d'une plate-forme et de candidatures communes, non sans briser des résistances internes. Mieux encore, l'appel lancé par le roi à l'opposition pour une entrée au gouvernement, semblait conforter la perspective d'une formule d'alternance, qui soit consacrée par le verdict des urnes. Certes, la *Koutla* emporte un net succès au premier tour qui servait à désigner au suffrage universel direct les deux-tiers du Parlement (222 sièges). Mais les partis de l'Entente nationale (UC, PND, MNP) remportèrent quant à eux, quelques semaines plus tard, aux élections indirectes pour la désignation du dernier tiers, suffisamment de sièges pour pouvoir constituer au total une coalition majoritaire. Ainsi l'opposition, toutes forces confondues, se voit privée de toute perspective de formation d'un gouvernement majoritaire, fût-ce avec l'appui du RNI.

Ces scrutins sont sévèrement dénoncés par la *Koutla* qui les juge illégitimes en termes de représentation démocratique, dans la mesure où son avancée significative en voix et en sièges consacrée par le suffrage universel direct s'est trouvée totalement neutralisée par la fonction régulatrice des élections indirectes savamment exploitée par l'Administration en faveur des partis de la majorité.

Les consultations engagées par le roi pour tenter d'adapter un scénario d'alternance à la nouvelle arithmétique parlementaire vont entraîner de vives réactions, notamment du côté de l'USFP, avec la démission inattendue et embarrassante de son secrétaire général Abderrahmane Youssoufi qui symbolise le refus catégorique de toute participation de son parti. Ce dernier décide avec le PI de préserver leur unité en déclinant toute responsabilité gouvernementale. Les consultations aboutissent en effet à un constat d'échec, le roi opposant une fin de non-recevoir aux exigences de la *Koutla* qui subordonne sa "participation gouvernementale" à une double condition : d'une part l'annulation des élections du tiers des représentants au suffrage indirect ; d'autre part, l'attribution à la *Koutla* du poste de Premier ministre et les départements stratégiques des Affaires étrangères, de la Justice et de l'Intérieur.

Cet échec ne peut pour autant supprimer toutes possibilités d'alternance, aussi bien pour le pouvoir royal que pour l'opposition où, malgré de sérieuses divergences idéologiques et stratégiques, certaines tendances participationnistes se manifestent à l'USFP comme à l'Istiqlal ou au PPS en faveur d'une alternance "gouvernementale" négociée par le haut.

En 1994 le roi réactive le débat sur l'alternance en renouvelant aux partis son offre de participation politique au titre d'une "mobilisation dans un gouvernement d'union nationale" ou dans le cadre d'une "coalition" dont il maîtriserait les dosages politiques et les attributions ministérielles. Ces initiatives royales visent à bousculer les oppositions de principe de la *Koutla* à une vision consensuelle de l'alternance, ou à défaut à mettre sur pied une formule gouvernementale basée sur une recomposition du champ partisan. En effet, la configuration à dominante technocratique du gouvernement Filali a suscité un certain trouble au sein de la majorité parlementaire qui ne se reconnaît ni dans sa composition ni dans sa politique, qu'elle est appelée à soutenir au nom de l'intérêt supérieur de la nation. Elle a également secoué le leadership des dirigeants – à l'Union constitutionnelle, Maati Bouabid se voit menacé par de sérieux candidats à la succession comme M. El Kabbaj et Abdessalem Baraka, au RNI Ahmed Osman doit affronter la grogne d'un courant contestataire mené par l'ancien ministre de la Santé, Taïeb Bencheikh – et compromis les équilibres internes, notamment du PND de A. El Jadidi. Par ailleurs, les divisions entre les deux branches du mouvement berbère, le MNP de M. Aherdane et le MP de M. Laenser, en ont été confortées. Du côté de l'opposition, la perspective entrouverte d'une "alternance octroyée" n'a pas épargné la sérénité relative et feutrée qui transparaissait derrière une profonde conflictualité idéologique et générationnelle. L'Istiqlal, suspendu au départ de son secrétaire général M'hamed Boucetta au profit de Mohamed Douiri, n'a toujours pas réussi le rajeunissement de ses cadres ; tandis qu'à l'USFP où le débat de fond semble constamment différé, la controverse sur la participation gouvernementale entre les "ultras" et les "modérés" a du mal à cacher une rivalité entre M. Amaoui, l'impétueux dirigeant de la CDT et M. El Yazghi, qui a pris des accents de véritable guerre de succession après la démission de Abderrahmane Youssoufi. Il faudra attendre le retour de ce dernier pour voir

le parti retrouver une certaine cohésion qu'il entend mobiliser dans un travail d'encadrement social et de réflexion politique autour d'un projet de conquête démocratique du pouvoir.

Le roi ne renonce pas pour autant au projet d'alternance et propose, en janvier 1995, après consultation des responsables de la *Koutla*, de nommer M'hamed Boucetta Premier ministre. Cette formule va buter sur le refus du maintien du puissant ministre de l'Intérieur Driss Basri au sein d'un gouvernement d'alternance. Une clause de réserve que le roi juge irrecevable eu égard au rôle central de ce ministre pour le « bon fonctionnement des institutions sacrées du Royaume »[9] et à sa contribution indispensable au maintien des équilibres politiques et de l'intégrité territoriale du pays. Cet ajournement provisoire de l'alternance renvoie les partis de l'opposition à la gestion délicate de leurs conflits internes respectifs sur les questions récurrentes de leur positionnement idéologique, de leur redéfinition identitaire, du renouvellement générationnel de leurs instances dirigeantes et de leur propre démocratisation. Ces questions sont indéfiniment renvoyées à la tenue de leurs congrès nationaux, comme c'est le cas pour le PI et l'USFP. Elles ont pesé lourdement sur leurs débats au point d'en prolonger et d'en compromettre l'issue unitaire.

Réforme constitutionnelle et nouvelle configuration du champ partisan

Le dialogue va être renoué par le détour institutionnel avec l'annonce par le roi à l'automne 1995 d'un projet de réforme constitutionnelle. Celui-ci réactive l'idée d'une véritable alternance qui reconnaîtrait enfin à l'opposition sa vocation à gouverner le pays et… à gérer la crise. Un rapport de la Banque mondiale sur le Maroc[10], a suffisamment mis en cause les contre-performances économiques et l'ampleur des déficits sociaux et structurels du Royaume, pour que l'on ait intérêt à faire accéder l'opposition aux responsabilités gouvernementales et à l'impliquer davantage dans la gestion politique des demandes sociales conjointes de la jeunesse et des classes moyennes urbaines (Santucci, 1995). En optant pour une stratégie de rapprochement avec les partis d'opposition, pouvant aller jusqu'à une certaine délégation de pouvoirs au plan gouvernemental, le roi espère continuer à obtenir des soutiens financiers internationaux, conforter sa position dans un environnement politique régional fragilisé par les dérives algériennes, et même de manière implicite mettre l'institution à l'abri d'une éventuelle crise de succession.

Du côté des partis, surtout ceux de la *Koutla*, la tentation est grande de répondre à l'ouverture, en faisant monter les enchères institutionnelles et électorales,

9. Communiqué Cabinet Royal. *Le Matin du Sahara,* 12/01/1995.

10. Il s'agit en fait de quatre documents que la presse marocaine a très largement publiés et commentés, notamment *Le Matin du Sahara et du Maghreb*, 15/10/1995.

pour se prémunir contre les risques de marginalisation auxquels les expose de plus en plus l'influence concurrente des mouvements sociaux populistes ou islamistes (Lamchichi, 1996).

Officialisé lors de son discours du trône de mars 1996, dans le sillage d'une vigoureuse campagne d'assainissement (Laurent et Denoeux, 1996), le projet de réforme constitutionnelle vise à instaurer un Parlement bi-caméral avec une première chambre élue entièrement au suffrage universel et une seconde chambre qui accorderait une représentation des collectivités locales, notamment des régions, et des forces productives du pays à travers leurs organisations professionnelles. Les quatre partis de la *Koutla* (PI, USFP, PPS, OADP) se déclarent prêts et adressent au roi un mémorandum[11] circonstancié sur les déterminants institutionnels de cette réforme : sur le fond, l'instauration d'un État de droit fondé sur la consolidation des libertés publiques et l'existence d'un "pouvoir judiciaire" indépendant, le renforcement du pouvoir exécutif selon la lettre et la pratique de la constitution française de 1958, la mise en place d'un Parlement bi-caméral sous réserve de privilégier les prérogatives de la Chambre basse élue au suffrage universel, et de limiter le pouvoir de contrôle de la deuxième chambre sur l'action du gouvernement ; sur les moyens, la tenue « d'élections libres, transparentes et sincères », condition essentielle de l'alternance. Si à travers ce texte, la *Koutla* entend jouer la carte d'une alliance réhabilitée, et d'un regroupement stratégique porteur, son label unitaire de « bloc démocratique » souffre toujours de la mauvaise image véhiculée par le compagnonnage chaotique des deux principaux piliers, le PI et l'USFP, liés de longue date dans un mariage de raison, mais périodiquement disposés à s'affronter dans la lutte pour le leadership et la course au pouvoir. Leurs dissensions internes – qui mettent aux prises "jeunes" et "anciens", "radicaux" et "modérés", "participationnistes" et "opposants systématiques", "syndicalistes" et "politiques" – se surajoutent au malaise ambiant. Elles alimentent au niveau de leur direction un état de crise endémique enrayée jusqu'ici à l'USFP grâce au savoir-faire et au pragmatisme de son Premier secrétaire Abderrahmane Youssoufi, et au PI, grâce à la flexibilité que lui confèrent son passé et sa consistance structurelle. La stabilité de l'union pâtit également du déséquilibre patent de ses composantes, qui conduit inévitablement à renforcer l'audience et l'espace politique des deux "grands", et à menacer l'existence et l'identité politique des deux autres micro-formations, le PPS et l'OADP, passablement fragilisés par leurs derniers congrès. Le PPS, ex-parti communiste, n'a pu en effet contenir à travers les rouages subtils et fonctionnels de son centralisme démocratique, le réel conflit qui sur fond de rivalités personnelles et de guerre de clans dans la course à la succession pour le poste d'Ali Yata, a opposé deux tendances à propos des réformes à entreprendre aux plans idéologique, stratégique et organisationnel[12]. L'une, représentée par Thami Khyari, économiste universitaire, favorable à une réforme totale et à un

11. Texte du memorandum. *L'Opinion,* 8/6/96 : 4.

12. Mansour A., Simon Lévy s'oppose à Thami Khyari, *Maroc Hebdo* (248), 16-22/11/96.

élargissement du recrutement électoral destiné à lui assurer un effectif de groupe parlementaire. La seconde est incarnée par Simon Lévy plus attaché à préserver l'identité idéologique et militante du parti et à privilégier une stratégie d'alliance électorale au sein de la *Koutla*. Momentanément apaisé par la reconduction d'Ali Yata pour un dernier mandat, et par la promotion de nouveaux quadras au Bureau Politique, ce conflit laissait toutefois peser de sérieuses et irréductibles menaces de fracture du parti, à l'approche des échéances électorales.

Quant à l'OADP, dont le positionnement politique avait été fortement contesté lors de son dernier congrès en 1994, son unité âprement sauvegardée par son leader Mohamed Bensaïd, grâce à l'introduction de « quotas » de représentation, paraissait être des plus fragiles faute d'avoir scellé un accord politique véritable. Ce congrès inachevé mettait à nu les ambiguïtés originelles de la fondation de ce parti et les contradictions de sa trajectoire politique partagée entre le statut de la clandestinité et l'entrée dans la légalité. L'OADP est en effet l'héritière du groupe du "23 mars", qui, après trois remises en cause successives, en 1972, sur le centralisme démocratique, en 1975 sur la marocanité du Sahara, puis en 1977 sur le rapprochement avec les partis du Mouvement national, s'est ralliée à l'option majoritaire légaliste consacrée par le référendum interne de 1981. Depuis sa reconnaissance légale en 1983 l'OADP revendique sa participation à la *Koutla* et s'aligne la plupart du temps sur ses positions, mais elle s'en singularise progressivement, en affirmant sa différence au sein de l'opposition : en prônant l'abstention lors du référendum de septembre 1995 sur l'amendement constitutionnel modifiant la date d'adoption de la loi de finances, et en 1996, en décidant d'adopter une position négative pour le référendum sur la révision constitutionnelle, en raison du caractère formel de la consultation et du sort résiduel réservé à son mémorandum constitutionnel.

Cette posture allait précipiter la rupture et conduire la mouvance dissidente des rénovateurs et autres sympathisants de gauche à fonder leur propre parti, le Parti Socialiste Démocratique (PSD). Onzième parti représenté au Parlement par un des deux députés de l'OADP, et quatorzième parti politique reconnu, cette nouvelle formation s'est choisie comme secrétaire général, Issa El Ouardighi, un homme de la jeune génération du parti, promu au rang de plus jeune leader de parti politique au Maroc[13]. Enseignant en économie à la Faculté de Rabat, et membre fondateur du mouvement marxiste-léniniste *Ilal Al-Amam* (*En avant*), il se veut représentatif d'une nouvelle culture visant à relier l'action du parti aux composantes de la société civile, et à intégrer cette forme du "politique par le bas" dans un pacte associant les forces démocratiques et la monarchie.

À la lecture du texte soumis à référendum, force est de reconnaître que la nouvelle constitution a de quoi nourrir les plus vives réserves de la part de l'opposition (Lamghari, 1996). Malgré d'importances concessions, telles que

13. Chankou Abdallah, Baptême du feu pour le secrétaire général du PSD. *Maroc-Hebdo* (243), 12-18/10/1996 : 17-18.

l'élection de la Chambre des Représentants dans sa totalité au suffrage universel, la réhabilitation du législatif et le renforcement du statut du Premier ministre et des pouvoirs du gouvernement, le texte est loin de répondre à certaines exigences mises en avant dans le mémorandum de l'opposition. À l'instar de trois précédentes constitutions, la fonction d'organisation et de représentation des citoyens se voit banalisée puisqu'y sont associés au même titre que les partis politiques, les organisations syndicales, les chambres professionnelles, et l'ensemble des collectivités locales (Art. 3). Dans le système bicaméral, les prérogatives de la Chambre des Conseillers en matière de contrôle sur l'action du gouvernement se voient alignées sur celles de la Chambre basse. Et en matière de décentralisation, la réforme préserve l'hégémonie du ministère de l'Intérieur en faisant des gouverneurs les autorités exécutives des délibérations des assemblées locales élues.

Au *Wifâq*, la perspective de l'alternance sous-jacente au réaménagement constitutionnel a réactivé le débat sur la restructuration de la coalition partisane et la redéfinition d'une ligne idéologique et politique susceptible de faire échec au courant d'opinion de plus en plus favorable à une arrivée de la *Koutla* aux affaires. À l'Union constitutionnelle, une certaine effervescence idéologique se fait jour visant à effacer son étiquette de parti de l'administration, créé pour gouverner, et à inscrire sa "différence" dans le cadre légitime du multipartisme et de son attachement indéfectible au libéralisme qui lui parait adapté aux conditions comme aux traditions nationales. La disparition subite de son chef de file, Maati Bouabid, leader contesté de l'UC qui s'était cependant imposé comme un véritable patron, et ardent défenseur de l'évolution du système politique vers une bipolarité partisane, *Wifâq*/*Koutla*, ouvre une véritable crise de succession. Ses dirigeants parviendront à la geler en optant pour la mise en place d'une Commission de treize membres représentant équitablement les huit régions d'implantation et la désignation d'une présidence tournante tous les deux mois.

Du côté de la majorité, la logique participationniste fait des émules dans la famille du Mouvement Populaire (MP), qui va connaître une troisième scission sur l'initiative de Mahmoud Archane, membre du groupe parlementaire du Mouvement National Populaire (MNP), la formation mère dirigée par Mahjoubi Aherdane. Déjà, à la mi-95 un comité de "redressement" comprenant 24 députés du MNP s'était constitué, avant de s'ériger en nouveau groupe parlementaire totalement indépendant. Mahmoud Archane, ancien haut fonctionnaire de la Sûreté nationale et député de Tiflet finit par créer son parti en mai 1996, sous le nom de Mouvement National Démocratique et social (MNDS). Son congrès constitutif qui se prévaut officiellement de la « présence de quelque 7000 participants » ne livre aucune marque d'identité partisane et politique qui traduise une rupture significative par rapport aux traits distinctifs de sa mouvance d'origine, berbère et rurale dans ses racines sociologiques, monarchiste et libérale dans ses options politiques. Toujours dans la perspective des prochaines consultations, on assiste à la résurgence de micro partis qui espèrent pouvoir obtenir une représentation résiduelle à la faveur d'une architecture parlementaire et d'un système électoral à vocation pluraliste.

Le PDI, ce parti moderniste de l'élite lettrée des années quarante, fondé par M. Ben Hassan El Ouazzani, rival de Allal Al Fassi, s'emploie à normaliser la direction de sa formation qui est en proie à de profonds remous internes. Parti à éclipses, cette formation souffre de ces apparitions furtives qui scandent son existence au rythme des rendez-vous électoraux sans jamais aboutir à une réelle résurrection, les quelques élus s'empressant aussitôt de transhumer dans d'autres structures partisanes et d'y faire souche.

Ainsi, voit-on le Parti de l'Action créé en 1974, réapparaître sur la scène politique, et tenir son troisième congrès en juin 1996 à Agadir, pour réélire "sans aucun esprit régionaliste" ses dirigeants, y compris son président Najem Abaaqil, un puissant homme d'affaires "soussi" qui a longtemps présidé la Fédération des Chambres de commerce et d'industrie. De même, avec une connotation régionaliste encore plus marquée, assiste-t-on à la réanimation des anciens partis nationalistes des régions du Nord – le Parti de la réforme nationale dirigé par Abdekalek Torrès et le Parti de l'Unité de Mekki Naciri – avec la création par des notables, anciens militants de ces deux formations, du Parti de la Réforme et de l'Unité, qui entend focaliser son action politique sur les problèmes du développement économique des régions du Nord et de l'intégration sociale des populations livrées aux trafics de drogue et de contrebande (Benhlal, 1998).

Le dernier parti à refaire surface après vingt ans d'éclipse est le Mouvement Populaire Démocratique et Constitutionnel (MPDC) fondé en 1967 par le docteur Abdelkrim Al Khatib, première arborescence de la formation berbérisante fondée par Mahjoubi Aherdane. Une renaissance singulière, diversement accueillie et commentée dans les États-majors des partis politiques, dans la mesure où elle marque l'entrée en scène d'un courant de la mouvance islamiste, après que des membres de l'Association *Al-Islah wa al-tajdîd* (Réforme et Renouveau) puis *Al-Islah wal-tawhîd* (Réforme et unicité) de Abdelali Benkirane sont autorisés à investir le MPDC (Tozy, 1999a et b).

Cette alliance a relancé aussitôt le débat sur l'évaluation du poids réel de l'islamisme au Maroc, sa capacité à se créer un espace idéologique propre, et ses choix stratégiques dans la relation avec le pouvoir, voire dans la lutte politique pour le pouvoir (Bekkali, 1996). Malgré un passé consacré à gérer l'héritage de l'Association *Chabîba islamiyya* (Burgat, 1995 : 186-201), et un parcours politique partagé entre clandestinité et légalité, entre prosélytisme et violence, Abdelali Benkirane, s'est forgé un profil de réformateur. Il a créé à la suite d'une scission de la *Chabîba* son propre mouvement *Al Jama'a al islamiyya*, puis *Al-Islâh wa al-tawhîd* qu'il fait évoluer en parti politique cherchant à s'inscrire dans la voie de l'action publique, et même à obtenir un statut légal. Certes, le groupe de M. Benkirane ne prétend pas au même rayonnement fédérateur que son rival, le très important groupe islamiste *Jama'a al-Adl wa al-ihsân (l'association Justice et bienfaisance)*, retire de son organisation clandestine et de l'autorité de son guide spirituel, le cheikh Abdeslam Yassine, longtemps assigné à résidence dans sa ville de Salé. Il semble s'être rangé dans la posture plus conventionnelle d'une légalisation de fait qui pourrait offrir aux mobilisations islamistes

marocaines un véritable outil d'expression, d'encadrement, de recrutement et de positionnement dans le champ politique et institutionnel. Bien que certains aient présenté le congrès exceptionnel du MPDC de juin 1996 comme une OPA de *Al-Islah wa al-tawhid* (Tozy, 1999b : 97), ou encore une coalition voire une fusion entre les deux mouvements, le journal de cette association *Al-Raya* a tenu à distinguer dans une mise au point subtile l'engagement politique de certains de ses membres dans le cadre du parti, de leur activité autonome et pérenne de prédication. Une manière de présenter l'intégration des quatre leaders islamistes, Abdelilal Benkirane, Abdallah Baha, Hassan Daoudi et Saadeddine Otmani, dans le nouveau secrétariat général issu du congrès, comme une mutation intrinsèque du parti, est de banaliser une version soft de l'islamisation d'un parti qui, selon le communiqué final, s'engage à respecter les principes et les mécanismes de l'État de Droit dans le cadre des valeurs musulmanes[14].

Les conditions faussement consensuelles qui ont présidé à l'adoption de la réforme constitutionnelle de 1996, traduisent à l'évidence la suprématie tactique de la démarche royale sur l'approche des partis du Mouvement national, réduits à transférer leurs exigences sur les garanties juridiques et institutionnelles pour l'organisation et le déroulement des consultations électorales. À en juger par les dissensions internes de la *Koutla* et les consignes de boycott ou de non-participation au référendum, formulées à la périphérie de ce Front, il apparaît clairement qu'un certain clivage persistait autour de la conditionnalité de l'alternance et des "illusions consensuelles" que véhiculait la référence constante et exclusive à une hypothétique authenticité électorale dont le ministre de l'Intérieur serait le garant privilégié. Même si elle reste chargée d'ambiguïté, la logique du consensus mise en avant comme un élément "capital" aux yeux du roi, "essentiel" selon la *Koutla*, semble dominer le discours politique de mobilisation et la rhétorique partisane de participation à des échéances électorales que la classe politique toutes tendances confondues se complait à considérer comme la voie « royale » à une "alternance démocratique" (El-Mossadeq,1998).

Représentation partisane et compétitions électorales

Les Partis politiques marocains au miroir des scrutins de 1997

C'est donc dans un climat d'engagement et de confiance réciproque que le roi et les partis politiques vont s'attacher à définir un nouveau cadre législatif et réglementaire de nature à moraliser les mœurs électorales et à rénover profondément l'architecture démocratique aux plans local et national. Forts des assurances fermes données par le souverain en personne dans son discours d'ouverture de

14. Travaux du congrès, compte-rendu in *Al-Raya*, organe du Mouvement Islamiste Réforme et Renouveau, (199), 4/6/96, Traduction Service d'information et de Presse, Ambassade de France du Maroc.

la session parlementaire d'octobre 1996, les partis politiques, toutes tendances confondues, rivalisent d'efforts pour tenter d'assainir leur propre formation et avancer leurs exigences de transparence et de régularité dans la concertation initiée par le gouvernement pour élaborer le nouveau dispositif électoral. Un premier dispositif législatif est adopté par consensus. Il porte sur l'assainissement des listes électorales, l'élaboration des modalités du scrutin, la constitution à tous les niveaux de commissions de contrôle, la mise en place d'une instance nationale à caractère décisionnel chargée du suivi des opérations. En signant une déclaration commune, qu'ils appellent « Code de déontologie » en février 1997, l'Administration s'engage à ne pas altérer la régularité des élections, et les partis à en accepter les résultats et à saluer « la crédibilité des institutions qui en découleront ». Les autres textes concernant la région, les élections communales, professionnelles et législatives seront également approuvés par la Chambre des Représentants à la fin du mois de mars et au début du mois d'avril 1997 (Daoud, 1997).

C'est dans ce contexte assez inédit de rénovation et de clarification consensuelles du champ électoral, que va s'ouvrir en juin 1997 le premier scrutin, consacré à l'élection des 24 237 conseillers communaux. Un scrutin important à plus d'un titre. Il tient lieu en effet de véritable test à la fois pour l'application du Code de déontologie, et pour l'évolution du poids politique respectif des différentes formations partisanes. Il est de plus un indicateur déterminant pour la composition de la Chambre des Conseillers, élus au suffrage indirect notamment dans des collèges locaux. La présentation officielle des résultats fait état d'une ventilation des scores électoraux entre trois groupes, la *Koutla* qui arrive en tête avec 31,65 % des sièges suivie du *Wifâq* (UC, MP, PND) avec 30,28 % et du "Centre" nouvel agrégat regroupant des partis berbéristes et le RNI et qui fait irruption dans la typologie politique officielle avec 27 %… Cette répartition statistique en trois blocs presque équivalents s'inscrit dans une vision du redéploiement des forces partisanes qui vise à oblitérer l'expression des suffrages suivant des registres idéologiques (libéraux/socialistes, "droite"/"gauche"…) ou politiques (majorité/opposition) au profit d'une transcription représentative en termes de majorité ou de recompositions majoritaires virtuelles. En d'autres termes, cette présentation codifie une sorte de *statu quo* élastique, où il n'y aurait ni vrai vainqueur ni vrai vaincu, mais où chaque composante aurait vocation à se maintenir ou à devenir majoritaire par le jeu d'alliances potentiellement négociables, dans la perspective des élections législatives. Or, et c'était un des enjeux nationaux de ce scrutin, ces résultats globaux ne laissent nullement augurer d'une éventuelle emprise de la *Koutla* sur la composition de la Chambre des Conseillers, dès lors qu'elle ne disposait que de 7 547 élus locaux sur les 24 253 grands électeurs locaux qui auraient à voter pour cette deuxième assemblée.

Diversement appréciés dans les rangs des deux grands partis PI et USFP, dont les candidats ont par ailleurs multiplié des pratiques de débauchage de voix, et des stratégies d'alliance contre-nature, ces résultats n'ont pas pour autant entamé la détermination de leurs leaders à engager leur parti dans la bataille des

élections législatives, principalement celles du 14 novembre 1997 au suffrage universel direct. L'octroi de nouvelles et solides garanties institutionnelles les y incite, même si les deux grandes formations de la *Koutla* demeurent tiraillées entre le radicalisme irrésolu des non participationnistes et les luttes internes des nombreux postulants dans la course aux investitures parlementaires... voire ministérielles. Le roi lui-même donne le ton lors de son discours à la Nation, dans lequel il définit avec la plus grande solennité les enjeux de sens qu'il entend signifier au peuple marocain à travers « cet acte de foi civique » et cette épreuve de sélection des candidats : voter pour un changement, rompre avec les jeux stériles du passé et oser s'engager dans la compétition politique et la rénovation des mœurs électorales[15]. Encouragés et rassurés par le ton et la portée de cette « directive » royale, seize partis sont appelés à briguer les suffrages populaires, avec l'espoir pour l'opposition notamment que ce scrutin historique du 14 novembre permette d'ouvrir une ère de changement et de lui offrir enfin l'opportunité d'un retour au pouvoir dans le cadre d'une alternance.

Deux récentes formations sont venues compléter la liste des partis en lice, le Front des Forces Démocratiques (FFD) dont la convention nationale tenue en juillet entérine le processus de sécession opéré à l'intérieur du PPS par Thami Khyari lors du dernier congrès de 1995 contre la sclérose idéologique et la direction du parti. Élu secrétaire national, lors du congrès tenu en juillet, ce dernier s'est attaché à présenter sa formation composée essentiellement de jeunes et de cadres, comme un "parti progressiste de gauche", "ouvert sur le présent et l'avenir" attaché à réconcilier le citoyen avec la politique et prêt à fonder des alliances sur un programme national et concerté, et non sur des bases idéologiques. Le Mouvement pour la Démocratie (MD) créé en octobre 1997, s'est présenté avec ses 14 candidats comme le représentant des marxistes-léninistes, sans toutefois intégrer toutes les tendances de la mouvance de l'extrême gauche, ni de la gauche radicale telle que le PADS (Parti de l'Avant-garde démocratique socialiste) et les groupes non reconnus, les Démocrates indépendants, et Le choix de la Méthode démocratique (Khatibi, 1998). Au-delà de la simple estimation de leur poids électoral, les partis du Mouvement national qui se conçoivent majoritaires dans le pays réel, attendent de ce scrutin qu'il reconnaisse enfin ce statut dans le pays légal, accréditant ainsi leur retour aux affaires après de longues années de disgrâce, d'opposition ou de congé gouvernemental. D'autres commencent également à se préparer à une pareille hypothèse, comme le RNI dont l'étiquette "centriste" et l'inspiration "social-démocrate", ne semblent pas s'opposer à une possible alliance avec l'opposition dans une configuration d'alternance. Au plan stratégique, la diversité est de mise entre les différentes formations, à la mesure des atouts et des moyens respectifs, humains, idéologiques, structurels et financiers, qu'ils sont en mesure de mobiliser. Le Parti de l'Istiqlal, qui peut s'appuyer sur de solides structures et sur le professionnalisme de ses militants,

15. Discours pour le 44e anniversaire de la « Révolution du roi et du peuple», *Le Matin du Sahara*, 21/08/97.

mise sur la tonalité populiste de son discours et la reconversion oppositionnelle de son insertion politique dans la *Koutla* ; l'acquis électoral des communales est également mobilisé, associé à un effort de marketing axé à la fois sur le profil des candidats et le contenu du programme. Sur les 322 candidats qui couvrent tout l'éventail des catégories socioprofessionnelles, près de 70 % sont d'un niveau d'instruction supérieur et ont moins de 50 ans. Quant au programme, les sacro-saints principes d'arabisation et de dirigisme économique laissent la place à des options plus modernes, plus conformes aux exigences du marché de l'emploi, et plus proches d'un libéralisme social pour affronter la compétitivité mondiale.

À l'USFP qui peut se prévaloir d'un capital important de compétences, un soin particulier est apporté à la préparation de la campagne, et à la préservation de l'alliance, malgré l'échec de la candidature commune et l'absence de programme commun, le cap toujours maintenu sur sa vocation à incarner « avec ses alliés une alternative aux gouvernements actuels ». Quant au programme, la ligne politique du "socialisme démocratique" qui s'ordonne autour des valeurs de liberté, d'égalité, de justice et de solidarité, se veut moins une idéologie qu'un code de conduite axé sur deux objectifs : la démocratisation de l'État et le développement de la société. En s'appuyant à la fois sur son ancrage historique dans le Mouvement national et sur une critique sans appel du bilan gouvernemental, le parti développe une pédagogie de la réforme, présentée comme une rupture avec ce qui a prévalu jusqu'ici et une réponse aux maux dont souffrent l'État et la société. Le sérieux travail de programmation des experts pèche quelque peu par l'absence d'un réel chiffrage des mesures, au profit de la nouvelle dynamique de confiance populaire que susciterait son arrivée au pouvoir.

Quant au RNI qui a su mettre à profit l'éclipse personnelle de son leader, pour s'ériger en force politique "centriste", c'est la personnalité des candidats qu'il choisit de privilégier par rapport à la tonalité "social-démocrate" de son programme. Les partis du *Wifâq* usés par des dizaines d'années d'exercice du pouvoir et en panne de leadership et même à défaut, de personnalités politiques de stature nationale, s'efforcent de se mobiliser autour de plusieurs logiques opérationnelles : assumer le bilan et s'inscrire dans la continuité des réformes déjà engagées, produire un discours très critique à l'encontre de la *Koutla* et défendre la teinture libérale de leur programme en le réajustant aux orientations politiques définies par le discours royal du 20 août 1997. Les petites formations récemment créées à l'issue des différentes scissions, mettent plutôt l'accent sur l'énonciation des contours idéologiques et politiques de leur propre identité partisane, tout en prenant soin de se positionner par rapport aux trois grandes familles politiques, et à d'éventuelles stratégies d'alliance post-électorale.

Le Mouvement populaire démocratique et constitutionnel (MPDC) s'est pour sa part distingué en plaidant pour un "État islamique" et en appelant les jeunes à devenir « les combattants de Dieu et de l'Islam », tout en faisant applaudir le nom de A. Madani le dirigeant algérien de l'ex-FIS.

Des résultats électoraux inattendus

Au premier rang des surprises, l'abstentionnisme qui atteint officiellement 41,70 %, le taux le plus fort depuis l'indépendance avec des pointes de 65 % à 70 % dans certaines circonscriptions. Les bulletins nuls, au nombre de 1 085 966 votants, n'ont également jamais atteint une telle ampleur.

Il en ressort une très faible représentativité, en termes de poids moyen électoral, pour les 325 Représentants qui au total ne sont élus que par 44 % des Marocains inscrits. Sur près de 12 millions d'électeurs inscrits, l'USFP totalise 884 061 voix, et ses 57 élus, qui la placent en tête des partis en nombre de sièges, représentent à eux seuls environ 400 000 voix soit 6,30 % des électeurs. On mesure là un des effets pervers du mode de scrutin retenu, uninominal à un tour, qui en poussant à la multiplication des candidatures et en favorisant la dispersion de voix, contribue à dénaturer la logique du rapport nombre de voix / nombre d'élus, dans la distribution des sièges entre les différents partis. Ainsi, le Parti de l'Istiqlal qui arrive en deuxième position en nombre de voix, avec 43 746 de moins que l'USFP, n'obtient que 32 sièges ; par ailleurs il dépasse de 192 569 voix l'Union constitutionnelle qui totalise 50 sièges…

À s'en tenir à la lecture des chiffres officiels, on notera la poussée relative de l'USFP, certes très inférieure aux projections de ses experts en sociologie électorale. Elle s'apparente à une sorte de revanche sur son allié et concurrent le PI, auréolé de son succès aux communales. Avec des femmes élues à Casablanca, le parti se distingue également par quelques performances notables à Fès (5 sièges sur 12), à Casablanca (14 sur 37) et surtout à Rabat (7 sur 8). Quant au PI, il ressort passablement diminué et meurtri après ce scrutin qui le réduit de 53 sièges en 1993 à 32, avec les échecs d'une grande valeur symbolique enregistrés par plusieurs membres de sa direction à Fès, Casablanca, Rabat, Meknès, Essaouira. Derniers surgeons de l'arborescence partisane, le Front des Forces Démocratiques avec ses 9 sièges et le Parti Social Démocratique avec 5 sièges, font autant sinon mieux que leurs branches mères respectives, le PPS (9) et l'OADP (4).

Quant au MPDC qui marquait l'entrée en jeu de la composante islamiste dans la scène institutionnelle et politique, il réalise un score notable de 9, comparable à celui du PPS ou du FFD, et localisé dans les principales villes du pays, Casablanca (5), Tanger (1), Tétouan (1), l'arrière-pays de Fès (1) et d'Agadir (1). Avec un total de 264 324 voix, soit le tiers environ des voix recueillies par l'USFP, il représente une force dont le potentiel électoral est loin d'être marginal ni le rôle politique négligeable dans le débat parlementaire.

Du côté des partis de la majorité sortante, seul le RNI peut se prévaloir d'un gain sensible en passant de 32 à 46 sièges, ce qui conforte ainsi sa position de force d'appoint incontournable pour tout scénario gouvernemental. Les Partis du *Wifâq* affichent un certain déclin : l' UC passe de 66 à 50 élus, avec les revers de deux de ses leaders à Marrakech et Casablanca ; le Mouvement Populaire de 54 à 40 sièges, tout en réussissant à se maintenir sur ses terres d'élection, et même à réaliser des percées assez inattendues, en médina de Fès notamment ;

le PND de 17 à 10 sièges est le grand perdant de ce scrutin, qui voit la défaite de son secrétaire général Abdellah Kadiri. Autres partis qui tirent un réel profit de cette élection, d'un côté le Mouvement National Populaire socle fondateur rassemblé autour de Mahjoubi Aherdane, et de l'autre, le Mouvement Démocratique et social, dernier-né de la généalogie de cette mouvance, qui enregistrent des gains conséquents le premier en passant de 12 à 19 sièges, le second de 20 à 32, soit un score équivalent à celui du plus ancien des partis, le PI. On ne saurait trouver meilleure illustration des paradoxes sociologiques liés à la spécificité ou à l'exceptionnalisme du système politique marocain, à moins d'y voir un pur produit de l'ingénierie électorale de l'Administration.

Au-delà des réserves et des récriminations légitimes, excessives, ou purement tactiques que la plupart des partis ont pu formuler pour contester plus ou moins fermement la réalité officielle de ces résultats, il reste que l'arithmétique électorale ne manque pas de susciter la plus grande perplexité. Ces élections tant attendues sont-elles réduites à un non-événement, à un simple psychodrame ou font-elles figure d'un vrai révélateur de comportements électoraux et de stratégies d'acteurs profondément ancrées dans la culture politique ou soigneusement entretenues par la fonctionnalité du système ? Faut-il se résoudre à y voir la réédition actualisée par un zeste d'alternance, du précieux travail des experts assermentés en cartographie électorale ? Force est d'admettre que cette reproduction, qui a des allures de carte politique à l'italienne sans aucune lisibilité ne paraît pas répondre aux canons d'une véritable alternance fondée sur un "gouvernement homogène et fort", pouvant s'appuyer sur une majorité "nette et franche". En accentuant l'atomisation du paysage politique, adossé aux lignes d'une fragmentation partisane plus ou moins facilitée, ces élections relèvent essentiellement d'une stratégie de *statu quo* rénové, propice à des reconfigurations politiques autour d'un nouveau consensus. La présentation et le commentaire officiels des résultats, centrés à la fois sur la distinction déjà évoquée lors des communales des trois blocs – *Koutla*, *Wifâq*, Centre – et sur leur recomposition à géométrie variable, ouvre la voie à de nombreuses formules gouvernementales où tout est possible et ouvert, y compris une "alternance", qui vienne conforter la légitimité de la monarchie et en aucun cas remettre en cause son pouvoir au profit d'une quelconque formation politique, érigée en force majoritaire par le verdict populaire.

Des réactions contrastées

Les réactions devant les résultats de ces élections, à mi-chemin entre le vote sanction et le vote surprise, ont été des plus contrastées, notamment de la part des formations qui espéraient que ce scrutin convertisse leur majorité sociologique en majorité politique. L'USFP que la stricte arithmétique consacre comme premier parti politique, a pu trouver dans ce succès relatif la marque d'un certain soutien populaire à l'image et au discours de changement qu'elle s'est forgés. En revanche, au parti de l'Istiqlal, l'échec de ses principaux ténors joint à la déroute électorale

de la formation, sont ressentis comme le produit d'une humiliation frauduleuse. Il en est de même au PPS et à l'OADP qui se retrouvent sérieusement démunis, en raison des ponctions de voix exprimés dans leurs rangs par les micro-partis fractionnistes du FFD et du PSD.

Les communiqués de ces derniers partis ont dans l'ensemble mis en cause l'intégrité de ce scrutin. Le PI est allé jusqu'à rejeter catégoriquement ces résultats, avec la menace à peine voilée d'un éventuel refus de siéger, qui sera entériné par le congrès extraordinaire du 14 décembre, convoqué sous la pression solidement orchestrée par M'hamed Douiri. La motion finale comportait une seule nuance, de taille et d'une grande portée tactique pour le futur, le maintien réaffirmé de son ancrage dans la *Koutla* et donc du recours implicite à cette instance pour donner plus de poids et d'efficacité politiques à une position voire à une décision de boycott institutionnel. Une manière d'exercer un certain chantage vis à vis du pouvoir en prévision du scrutin de "rattrapage" des élections indirectes pour la Chambre des Conseillers. Un signal fort également à l'adresse de l'USFP aussi bien pour amplifier la tentation du retrait enregistrée en son sein par le front du refus des battus, des récalcitrants de la base et de la tendance Amaoui, que pour aggraver son dilemme dans le cas très vraisemblable d'une sollicitation royale à former un gouvernement de changement. La déroute de l'Istiqlal, la plus grave de l'histoire de ce parti qui se trouve laminé, chassé de ses fiefs, décapité, a de quoi sans doute expliquer ce revirement explosif où se mêlent le défoulement, le reniement, et l'insurrection. Imputable en partie, vraisemblablement, au zèle calculé de l'appareil administratif, l'explication de sa décrue ne saurait reposer totalement sur cette rhétorique récurrente de la "machination frauduleuse" qui en d'autres temps a pu servir son audience et son poids électoral. D'autres facteurs ont joué, certains communs aux autres formations et difficiles à contrôler, comme l'influence de l'argent dans la déréglementation du marché électoral, d'autres plus spécifiques au parti et sans doute insuffisamment pris en compte : la surévaluation de son avantage comparatif issu des récentes communales, la sous-estimation de la concurrence nationale de son allié l'USFP pour le prix du changement, et de son rival, le MPDC, pour la monétarisation de l'Islam sur le marché des valeurs politiques.

Le deuxième acte des législatives, consacré à l'élection de la Chambre des Conseillers au scrutin indirect, a reproduit les tendances lourdes du premier tour, à quelques nuances près, notamment le taux de participation, beaucoup plus fort, conformément à la norme des scrutins indirects. Le choix des grands électeurs s'est porté sur les partis du Centre, RNI et MSD, représentatifs du commerce, de l'industrie et de l'artisanat, et bien implantés au niveau des collectivités locales. La droite rassemblée autour du *Wifaq* a poursuivi son déclin, et n'a pas réussi à fidéliser les suffrages du patronat, payant ainsi l'usure d'un pouvoir exercé sans relief et sans partage. La *Koutla* pour sa part parvient à éponger son déficit des communales en parvenant à se hisser, avec l'appoint des syndicats alliés la Confédération Générale du Travail (CDT) pour l'USFP et l'Union Générale des Travailleurs du Maroc (UGTM) pour le PI, à un score voisin de celui des deux autres blocs.

Ce scrutin du 5 décembre a lui aussi fourni son lot de surprises, dans la mesure où la répartition partisane des sièges n'a pas obéi à la logique proportionnelle du poids respectif des différents groupes d'appartenances des grands électeurs. Outre l'influence interventionniste des autorités administratives, dans les processus de rééquilibrage, l'argent a pu jouer un rôle non négligeable, dans la course aux investitures partisanes de la clientèle de ceux qu'on appelle les "Sans appartenance politique", qui avaient réalisé de très bons scores aux élections communales, professionnelles et salariales. Au total, la composition du Parlement s'ordonne de manière presque paritaire dans les deux Chambres autour d'une configuration de trois blocs d'importance sensiblement égale[16], ruinant du même coup les espoirs exprimés en haut lieu et largement partagés dans la classe politique, d'une alternance par les urnes, couronnant un grand rendez-vous démocratique (Santucci, 1998).

Les partis politiques marocains à l'épreuve de « l'alternance octroyée »

Alors que la précédente tentative royale de faire participer la *Koutla* au gouvernement s'était soldée par un échec suite au désaccord sur la question des postes ministériels et sur le départ du ministre de l'intérieur Driss Basri, ces élections allaient offrir une occasion de réviser les conditions d'un accord politique et d'instaurer une « alternance » qui résulte moins du verdict des urnes que d'un compromis largement imposé par le roi. En effet à travers la nomination hautement symbolique d'un des leaders historiques de la gauche marocaine, Abderrahmane Youssoufi, au poste de Premier ministre, et au regard de la lente et difficile gestation de son gouvernement, on mesure la signification et la portée de cette « alternance » si particulière par rapport aux standards du parlementarisme classique (Ferrié, 2000). En effet la victoire toute relative de l'USFP aux élections de novembre 1997 ne peut être avancée comme la cause de l'alternance mais simplement comme l'une de ses conditions de possibilité, pas plus que la formation du gouvernement Youssoufi ne peut en être la conséquence directe. L'élection a tout au plus permis de légitimer le choix d'un Premier ministre au sein du parti de la *Koutla* arrivé en tête et le plus représentatif pour symboliser l'alternance, mais privé de toute réelle majorité parlementaire qui l'autorise à gouverner sans l'accord de la volonté royale et faute d'un compromis politique mis en place par le roi. Dominé par l'USFP, le nouveau gouvernement constitué au terme de plus d'un mois de négociations a du ainsi faire une assez large place à des formations centristes extérieures à la *Koutla* telles que le RNI et le MNP tout en laissant les ministères traditionnellement les plus importants – les ministères de « souveraineté » que sont les Affaires étrangères, l'Intérieur, la Justice, les Habous et les affaires islamiques – relever de la préférence royale.

16. 102 pour la *Koutla*, 100 pour le *Wifâq*, 97 pour le Centre dans la Chambre des Représentants ; 90 pour le Centre, 76 pour le *Wifâq* et 74 pour la *Koutla* "élargie" dans la Chambre des Conseillers.

Cet accès au pouvoir de l'opposition sous la forme d'un dispositif institutionnel de « cohabitation » limitée, dans la mesure où elle n'est pas en situation de pouvoir exercer une responsabilité réelle, a entraîné certaines transformations dans la vie politique marocaine à l'échelle des rapports inter et intra partisans. En effet la nouvelle « opposition » s'est trouvée dans la situation ambiguë d'avoir à remplir une fonction politique plutôt contre nature pour des partis qui ont été sinon taxés de pures « créations de l'Administration », du moins acquis au rôle de simples faire-valoir institutionnels du leadership monarchique dans une vie politique dépolitisée. L'Union constitutionnelle et le PND se retrouvent dès lors confrontés aux exigences d'une réelle et profonde restructuration à la fois sur le terrain social et sur le plan idéologique de manière à pouvoir se doter d'une crédibilité électorale à l'horizon des prochaines échéances et prétendre représenter une véritable alternative à « l'alternance ». Leur posture d'opposition parlementaire dans la nouvelle configuration institutionnelle ne peut en effet se développer qu'à travers le statut de simples figurants partagés entre la tentation de prôner des avancées plus libérales et le risque de paraître contester à travers les choix gouvernementaux une politique directement inspirée par les directives royales (Ferrié, 2000).

À la mort de Hassan II en juillet 1999, l'expérience à la fois gouvernementale et politique de cette « alternance » souffre d'un réel désenchantement aux yeux des partis du Mouvement National qui espéraient pouvoir mobiliser ce dispositif de cohabitation au service d'une « transition démocratique » sur le modèle espagnol. En fait mis à part l'usage récurrent et purement rhétorique de cette référence (Catusse et Vairel, 2003), il paraissait douteux qu'elle corresponde aux objectifs réels de la fin de règne du souverain marocain. En nommant Premier ministre un de ses plus anciens opposants sans pour autant lui accorder un véritable pouvoir autonome, Hassan II ne faisait qu'instaurer un dispositif institutionnel qui tout en cédant aux apparences formelles de la « démocratisation » demeurait profondément ancré dans la logique de sa conception autoritaire du pouvoir. Léguée en héritage à son fils Mohamed VI, et agencée selon certains pour garantir le succès de la transition monarchique, cette alternance allait susciter de nouveaux espoirs en termes d'avancées démocratiques et d'acquis sociaux, à l'aune des signes très prometteurs de libéralisation politique et de renouvellement générationnel qui allaient marquer les débuts de ce nouveau règne (Ferrié, 2001).

Très vite servi par une image aussi forte que populaire de souverain « moderne », attentif de surcroît au problème de la pauvreté, Mohamed VI s'est employé à prendre ses distances par rapport à l'ancien régime et à imprimer sa propre marque dans le ton, le rythme et le contenu de sa politique. Il s'est même attaché, une fois définis le cadre et les orientations prioritaires, à se réserver une place importante dans le traitement du développement social, qui relevait jusqu'ici des attributions gouvernementales, en s'investissant pleinement dans les structures régaliennes d'allocation et de redistribution des ressources ainsi que dans des projets d'aménagement rural générateurs de développement et d'em-

plois. Il s'est par ailleurs distingué par un certain nombre de changements dans le mode de fonctionnement de la monarchie marqués par un très large renouvellement de personnel au sein de l'appareil d'État et par quelques mesures symboles défiant les tabous de l'ère précédente comme le limogeage du puissant ministre de l'Intérieur Driss Basri ou encore le retour au Maroc de certaines personnalités emblématiques des années de plomb, tels que Abraham Serfaty…

En prenant ainsi de court un gouvernement qui ne semble pas vouloir ou pouvoir sortir de son relatif immobilisme, alors que se développent de sérieuses critiques au sein de ses composantes partisanes et de pressantes attentes de la population, le nouveau souverain paraît ne pas vouloir se démarquer fondamentalement de la conception hassanienne de l'alternance, mais simplement s'accommoder d'une alternance monarchique léguée en héritage, sans s'impliquer dans la moindre conversion de cette formule politique qui puisse aboutir à une réelle « démocratisation » du régime.

Du côté du gouvernement comme du côté des partis, on n'a d'ailleurs jamais tenu à soulever explicitement la question d'une éventuelle redéfinition des attributions du roi alors même que la nouvelle situation créée par la succession pouvait autoriser les partisans d'une « transition démocratique » à ne plus vouloir se sentir liés par une alternance essentiellement voulue et configurée par Hassan II. En dehors de quelques prises de position isolées, résolument favorables à une renégociation de la formule de cohabitation, au besoin en recourant à des élections anticipées, la classe politique n'a pas manifesté d'engagement dans ce sens, préférant s'abriter derrière des postures à usage purement rhétorique, semblables à celles qu'exprimait déjà dans les premières années de l'indépendance le Mouvement national, sur la nécessité de redéfinir sa légitimité et ses pouvoirs dans un cadre institutionnel et démocratique, tout en s'appuyant sur les ressources de la monarchie comme symbole et facteur d'unité nationale (Santucci, 2001).

La scène partisane semble s'accommoder de cette organisation du pouvoir reconduite par le nouveau souverain à travers le concept de « monarchie exécutive ». L'opposition notamment qui pour avoir accepté d'être associée à ce jeu de rôles, dans des conditions difficiles – pas de majorité homogène, ni de vrai succès électoral – n'est pas en mesure d'adopter ni *a fortiori* d'imposer une stratégie claire et cohérente de réforme au service de ses propres objectifs. Cette situation de blocage fait resurgir les divergences partisanes autour des pièges de la participation dans le cadre d'un partenariat inégal. Elle remet en scène la question des effets pervers de la scissiparité récurrente des partis politiques marocains sur laquelle se fonde la prééminence de la monarchie. On se met à douter également des vertus démocratiques de ces leaders historiques de l'opposition trop longtemps écartés des postes de responsabilité pour ne pas se laisser gagner dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions de gestionnaires, par la prégnance des pratiques autoritaires héritées de la tradition du Makhzen et qui structurent les relations humaines et professionnelles au sein de l'appareil d'État (Cherifi, 1988).

La promotion « gouvernementale » d'un grand nombre de dirigeants de l'opposition a par ailleurs contribué à brouiller les frontières idéologiques et institutionnelles qui relèvent en principe de cultures et de statuts politiques bien différenciés, la culture de gouvernement prenant très vite le pas sur la culture d'opposition et accentuant du même coup à la fois l'appauvrissement de la réflexion et du militantisme partisans et le déficit de la pratique démocratique au sein des formations. L'USFP en a fait l'expérience à l'occasion de son VI^e^ congrès en 2001. La direction du parti, refusant d'approfondir le débat d'orientation et d'intégrer les positions défendues par les courants minoritaires, a préféré évincer les contestataires par souci de clarification et les laisser ainsi se transformer en un nouveau parti issu de ses rangs, le Congrès national unioniste dirigé par Abdelmajid Bouzoubaa (Ferrié, 2003).

Pour sortir d'un immobilisme patent qui finit avec le temps par stériliser l'action gouvernementale et ternir passablement leur image d'acteurs politiques censés accomplir les réformes tant attendues, les élites partisanes semblent vouloir concentrer leurs espoirs de changement dans l'issue des prochaines échéances électorales. C'est notamment le cas au sein des partis gouvernementaux et de Abderrahmane Youssoufi en personne qui ne cache pas son désir de réussir le rendez-vous populaire des législatives de 2002. Le Premier ministre entend bien faire de ces élections un dispositif « authentique » de démocratisation du régime et de politisation de l'exécutif sur la base d'une majorité cohérente et véritablement issue des urnes. En poursuivant cet objectif au point d'y engager son propre destin politique, Abderrahmane Youssoufi tient à conforter le leadership majoritaire de son parti, et à s'investir dans la mise en place d'un dispositif électoral exemplaire qui serve à lui seul d'enjeu politique essentiel pour les prochaines législatives, et permette d'oblitérer tout jugement populaire sur son maigre bilan gouvernemental. Ce pari, par essence volontariste et fortement adossé aux vertus de la démocratie procédurale, impliquait deux choses : d'une part de pouvoir maîtriser l'élaboration de la loi électorale, pour imposer le choix du mode de scrutin le plus approprié, et d'autre part d'adopter une stratégie de conquête du pouvoir autour d'un projet de mobilisation politique et sociale des « forces populaires », à l'enseigne de son parti ou d'une *Koutla* réactivée. En fait, aucune de ces conditions n'a pu être réalisée. La nouvelle loi électorale aboutit au terme d'un long et très large processus de concertation, mené avec force *maestria* et pour l'essentiel par le ministre de l'Intérieur, Driss Jettou, à faire admettre un nouveau mode de scrutin, en l'espèce le scrutin de liste proportionnelle au plus fort reste. Celui-ci répondait davantage au besoin d'élections crédibles et équitables qu'au besoin d'élections compétitives et victorieuses. Ce choix entériné par le gouvernement avait de quoi surprendre, dans la mesure où l'ensemble des partis de la majorité s'y étaient farouchement opposés, préférant adopter le scrutin majoritaire ou éventuellement un scrutin mixte, mi-majoritaire, mi-proportionnel, et surtout en raison du revirement du Premier ministre qui préférait initialement un scrutin majoritaire à deux tours comme l'avait retenu l'USFP lors de son congrès. Là encore c'est la recherche du

consensus qui a fini par prévaloir, au regard des avantages que l'adoption d'un tel système offre traditionnellement aux partis, une plus juste représentativité de leurs formations sur la base de leurs idées politiques au détriment du poids personnel des notables, et une plus grande protection contre le trucage des résultats et les détournements de voix par l'argent. En effet, l'ingénierie avec laquelle a été fabriqué et présenté ce scrutin ne pouvait qu'inciter tout parti politique à se croire assuré de pouvoir se forger une représentation à l'aune de son propre poids électoral, et non plus d'un étalonnage décidé en haut lieu[17].

À la faveur de cette réhabilitation du processus électoral, le paysage partisan habituellement exposé à des recompositions à l'approche des échéances, connaît une très nette poussée de l'offre partisane qui accentue du même coup la fragmentation de la scène politique. De « nouveaux » partis font leur apparition, tels Forces citoyennes et Alliance des Libertés, sur l'initiative de Abderrahim Lahjouji, un ancien dirigeant de la CGEM, élu en 1994 et réélu en 1997, atypique dans son comportement et par son profil dans le sens où il n'était pas un grand commis de l'État (Catusse, 1999 : 313 sq.), et de Ali Belhaj un ancien élu parlementaire, investi dans l'action associative d'une ONG, Maroc 2020. Ces partis assez semblables sont « nouveaux », comme l'a souligné M. Catusse dans ses travaux, en ce sens qu'ils représentent une même génération politique, celle de l'ajustement structurel, et qu'ils participeraient d'un processus « d'économisation du politique » : ils apparaissent comme des acteurs décidés à légitimer leur « entrée en politique » en mobilisant des ressources et des compétences tirées de leur expérience professionnelle et associative (Catusse, 2004).

En fait la logique équitable et éthique de ce nouveau système dont l'adoption a fini par avoir raison des très vives résistances exprimées par l'establishment partisan, s'est trouvée largement dévoyée par le nouveau découpage des quatre-vingt-onze circonscriptions lequel assorti d'une savante répartition des sièges (en moyenne de trois à cinq) l'a quasiment assimilé à un scrutin majoritaire à un tour déguisé (Ferrié, 2004), avec ses effets plus ou moins délétères… En effet loin de chercher à arrêter des accords préélectoraux de listes communes autour de programmes communs et dans des circonscriptions de nature à maximiser leurs gains, les partis de la coalition gouvernementale ont abordé ces élections en multipliant les listes de candidats, avec pour l'USFP et le PI la seule perspective de concourir pour le leadership… Si l'on y ajoute les luttes d'influence qui agitent généralement les appareils dirigeants et les instances locales des partis, pour faire accréditer le choix des « meilleurs » candidats et de leur rang d'éligibilité, on peut oser l'hypothèse que derrière ce changement de scrutin les partis au pouvoir se sont satisfaits au bout du compte d'un système qui ne menaçait pas leur maintien voire une configuration politique dont ils seraient l'élément majoritaire. La palette des thématiques et des techniques utilisées lors de la campagne électorale

17. Sur les avantages de la Représentation proportionnelle par rapport aux intérêts des Partis politiques et de la Monarchie, voir les entretiens avec M. Bennani, A. Hammoudi et R.Leveau, 2001.

ainsi que l'éventail des ressources et des répertoires d'action mobilisés dans la course aux suffrages montrent à l'évidence que la dimension exclusivement partisane des enjeux politiques de représentation n'a pas été le facteur prédominant dans la relation candidats/électeurs qui donne accès au pouvoir.

Comme l'ont montré de très fines analyses dans un récent collectif sur ces législatives (Bennani-Chraïbi, Catusse et Santucci, 2004), d'autres dynamiques que les affiliations partisanes ont été mobilisées en « scènes » ou en « coulisses » et selon les différents acteurs engagés dans ces batailles pour « la bonne représentation » (Bennani-Chraïbi, 2004). Ces études ont mis en avant des dimensions ethniques, locales, régionales du leadership social et politique, la valorisation d'attributs personnels liés à un statut local de notable ou à des réseaux d'action et de proximité extra partisans, ainsi que l'usage de répertoires convoquant les registres les plus divers, dénués même de toute empreinte politique ou idéologique particulière.

En introduisant la proportionnelle, ces élections étaient censées induire des logiques de représentation privilégiant le fait partisan et l'audience nationale des formations en même temps que le poids des structures dirigeantes dans la constitution des listes de candidats. En fait, le déroulement de ces législatives a neutralisé pratiquement les changements attendus avec l'adoption de ce nouveau mode de scrutin et n'a pas servi non plus de faire-valoir aux défenseurs du bilan gouvernemental. Les leaders nationaux des grands partis y ont très largement participé dans la mesure où la campagne électorale a plutôt étalé du côté des composantes de la majorité le souci manifeste de se démarquer du bilan de l'alternance. Elle a au total très peu contribué à clarifier la lecture de l'échiquier politique en termes de paramètres idéologiques et de programmes économiques, la plupart prônant pratiquement le libéralisme social.

Fortement imprégnées par les pesanteurs insidieuses d'un découpage électoral (91 circonscriptions avec trois ou cinq sièges au plus à pourvoir) qui revenait à adopter quasiment le principe d'un scrutin majoritaire, ces élections aboutissent à des résultats très en deçà des espoirs partagés par la plupart des acteurs qui y voyaient un moment permettant la mise en place d'un « nouveau pacte fondateur ». Les résultats en effet confirment la position majoritaire de la coalition sortante, avec cependant une progression sensible du PI. Certes les partis au pouvoir peuvent se prévaloir d'une certaine plus-value « démocratique », du fait que les élections ont moins souffert des fraudes et davantage bénéficié d'une neutralité positive de l'administration, mais aucun n'est sorti dans une position de véritable vainqueur qui le destine naturellement à constituer le gouvernement.

Seul fait marquant de ces résultats, la très forte poussée du parti islamiste, le Parti de la Justice et du Développement (PJD), nouveau nom du MPDC, qui obtient 42 sièges contre 9 en 1997[18]. Autre fait politique majeur, la nomination surprise d'un Premier ministre sans attache partisane, Driss Jettou, ministre de l'Intérieur sortant, homme de confiance du Palais et principal artisan du nou-

18. Pour des résultats plus complets, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, tome XL, *op. cit.*

veau dispositif électoral qu'il n'a eu de cesse de présenter comme « un moyen démocratique pour composer une majorité cohérente »…

Malgré les vives réactions exprimées par l'Istiqlal et surtout l'USFP (un communiqué du Bureau politique s'indigne de sa « mise à l'écart de cette logique démocratique ») la décision du roi visait un double objectif : d'une part, répondre aux nécessités du moment en mettant fin aux spéculations et aux dissensions suscitées par la mise en place d'une coalition majoritaire associant le PJD, susceptible de menacer son leadership et d'ouvrir à terme une crise politique ; d'autre part, inscrire dans la durée sa volonté de régner et gouverner en restant maître des recompositions de forces politiques appelées à exercer des responsabilités gouvernementales sur la base d'un consensus et non d'un système concurrentiel majoritaire qui viendrait à menacer son pouvoir et pourrait compromettre la stabilité du régime. Les deux partis se voient dès lors réduits à ne pouvoir négocier que sur les contours de la nouvelle coalition dirigée par Driss Jettou et sur leur place respective – en nombre et en type de portefeuilles – dans la composition du gouvernement. Si la plupart des partis de l'ancienne majorité – USFP, PI, RNI, MNP, PPS – s'y trouvent représentés, d'autres formations comme le FFD et le PSD qui ont remporté quelques sièges (11 et 6) s'estiment lésées et pour le moins surprises d'en être évincées. Outre le Premier ministre, 9 autres ministres sans appartenance partisane font leur entrée, accentuant ainsi la neutralité politique de ce nouveau gouvernement, qui au-delà d'un certain renouvellement des hommes ne comporte pas de grand changement dans la représentation des anciennes formations partisanes. Faute d'avoir su se constituer en une alliance stable lui permettant de mobiliser un capital politique non négligeable au service d'une stratégie de conquête territoriale des suffrages, la *Koutla* a une nouvelle fois fait la preuve de son incapacité à acquérir un réel poids électoral qui la mette en situation de pouvoir bousculer les règles du jeu politique marocain et de la « transition démocratique » du régime au-delà des limites de la simple rhétorique ou d'une « mise en récit » (Catusse et Vairel, 2003).

Multipartisme marocain et structuration du champ politique : un essai d'interprétation

Face à ces derniers résultats électoraux qui consacrent l'échec de l'alternance et l'amorce d'une transition prolongée, doit-on pour autant leur dénier toute valeur heuristique quant à la représentativité politique des partis marocains, et ne s'attacher qu'au seul trait saillant de ses consultations, à savoir le nombre de plus en plus préoccupant des abstentionnistes ? Ou bien faut-il mettre en cause les carences de la culture de parti ? Faut-il s'interroger à nouveau, au vu de la réédition d'une carte politique nationale atomisée, sur la signification fonctionnelle du multipartisme marocain dans la structuration du champ politique ?

En effet, l'observation attentive de l'évolution du multipartisme marocain montre que le nombre des formations ne cesse de croître. On est passé de 9

partis aux élections législatives de 1977, à 12 pour celles de 1984, à 16 en 1997 et à 26 aux dernières de 2002. Cet accroissement numérique est le fruit de processus de scission voire de fission : 9 au total, qui conduisent à une segmentation horizontale de l'élite partisane et réduisent ses capacités de négociation et d'influence politiques par rapport à la prééminence de la monarchie. Ce type d'explication d'une structuration du champ politique par le haut, renvoie à la thèse énoncée par J. Waterbury (1975) à propos de la scission de 1959 PI/UNFP, sur la corrélation supposée entre la culture segmentaire et une dynamique de la scission, favorisée par la position centrale et la stratégie de neutralisation de la Monarchie. Il ne saurait exclure d'autres explications comme celles se rapportant à l'intervention de facteurs strictement personnels, celles relevant de logiques de type générationnel, d'appartenance régionale, et de formation, ou encore celles ayant trait aux carences des systèmes de promotion interne propres aux partis politiques, ainsi qu'aux particularismes idéologiques défendus par les groupes dissidents. Aussi légitime que soit l'intérêt d'un archétype de la scission, on doit reconnaître que dans sa configuration actuelle le multipartisme marocain ne semble toujours pas en mesure d'apporter des réponses de clarification ni de représentation politiques qui soient à la hauteur des enjeux de changement liés aux réformes institutionnelles et électorales successives.

Les scissiparités qui affectent le champ partisan confortent à l'évidence les lignes de fracture entre l'électorat et la société politique, et sont loin de contribuer à une réelle restructuration du champ politique « par le bas » sur des bases sociologiques très marquées, suivant des contours idéologiques différenciés, et autour de stratégies alternatives manifestes. En se multipliant à l'excès, le multipartisme marocain, à l'épreuve des effets de dispersion des modes de scrutin majoritaire ou proportionnel à un tour, tend essentiellement, par l'atomisation représentative et la satellisation institutionnelle de ses composantes, à renforcer la crédibilité démocratique du régime et la légitimité du leadership politique de la Monarchie.

Loin d'ouvrir la voie à un pluralisme politique novateur focalisant les comportements électoraux sur les orientations idéologiques et des solidarités d'intérêts bien affirmés, cette "déréglementation" du marché partisan ne fait qu'ajouter à la confusion de l'offre politique et au brouillage de la demande sociale, compromettant ainsi toute perspective de "démocratisation", et *a fortiori* "d'authentique" alternance.

De manière plus générale, la fonction du multipartisme marocain renvoie à la logique intrinsèque d'un système politique original, sachant combiner l'usage de références et de ressources puisées dans la tradition du Makhzen, avec l'adoption formelle de normes et de dispositifs « démocratiques » empruntés aux États modernes actuels (Claisse, 1992). Mieux encore, il s'inscrit dans la logique profonde du pluralisme autoritaire, caractéristique de ce régime où la coexistence de la monarchie et de la démocratie exclut toute avancée dans les formes d'expression citoyenne et les modes de représentation politique, susceptibles de porter atteinte au magistère politico-religieux du roi, considéré comme

le représentant suprême de la Nation et le chef de la communauté musulmane[19]. Ainsi en est-il de la codification du multipartisme dans le texte constitutionnel de 1962 qui participe d'un double souci stratégique : neutraliser la prédisposition du PI à s'ériger en parti unique, sous couvert d'une fidèle expression de la diversité sociétale, et servir de faire-valoir politique à la Monarchie plutôt que de cadre institutionnel à la libre compétition partisane pour la conquête et l'exercice réel du pouvoir. La reconnaissance de leur fonction d'organisation et de représentation des citoyens n'aura de cesse d'être banalisée au fil des réformes constitutionnelles, dans un sens de plus en plus restrictif puisque les partis politiques seront appelés à partager cette fonction avec « les organisations syndicales, les collectivités locales et les chambres professionnelles ». Cette conception d'un multipartisme d'essence subsidiaire et à vocation instrumentale donne un tout autre sens au label pluraliste et démocratique sous-tendu par l'interdiction du parti unique formellement reconnue par toutes les constitutions. En effet, elle renforce l'incompatibilité de la nature monarchique du régime avec le parti unique, dont la seule raison d'être voudrait que le roi en fut le leader, et partant que la légitimité monarchique puisse être amenée à s'exprimer et à se mesurer électoralement à travers ou en concurrence avec une instance partisane. Loin de pouvoir être totalement assimilé au pluralisme politique, le multipartisme marocain semble encore constituer, comme le soulignait déjà M. Camau, « une dimension essentielle d'un régime caractérisé par le monopole politique du Trône » (Camau, 1978).

Sur le terrain de la représentation proprement dite, on ne peut que constater là encore, et indépendamment des limites de la démocratie marocaine, les très fortes contraintes imposées par la réglementation institutionnelle et électorale aux partis politiques, notamment ceux issus du Mouvement national, pour les confiner dans un espace minoritaire. Déjà, dans l'Assemblée Nationale consultative de 1956, les partis politiques ne représentent que 30 % des membres, avant de voir leur poids spécifique électoral se banaliser à travers les mécanismes de rééquilibrage liés à la structure bicamérale du Parlement ou en jouant sur le rapport élus au suffrage direct/élus au suffrage indirect, l'objectif étant de parvenir à neutraliser toute promotion de force politique largement majoritaire. Au-delà des soupçons pesant sur la régularité des scrutins, les règles du jeu électoral ont aussi constitué de précieux ressorts d'amortissement des structures partisanes, en puisant dans l'arsenal des techniques de découpage des circonscriptions de vote, et surtout en restant attaché jusqu'en 2002 au scrutin uninominal à un tour, reconnu comme un puissant facteur de dilution du poids électoral des partis et comme un instrument aisé de manipulation des candidats comme des résultats (Sehimi, 1991).

C'est dire à quel point l'évolution du système des partis est restée profondément marquée par le conditionnement qui leur a été imposé par le jeu poli-

19. Sur la transcendance de l'institution monarchique, les rapports entre le souverain et la Nation et son statut d'acteur politique « exceptionnel », voir Vedel, 1995.

tique tant au plan électoral que parlementaire, au détriment de leurs propres capacités de médiateurs et d'acteurs à part entière dans l'espace politique. Les partis ont longtemps été perçus à travers deux catégories de formations appelées à poursuivre des objectifs différents suivant leur filiation : l'extension du champ territorial et notabiliaire des allégeances monarchiques pour les « partis de l'administration », l'exploitation intense des atouts liés à l'exercice d'une « fonction tribunicienne » pour les partis d'opposition. Bien que diversifiées, les stratégies des partis politiques restent fondamentalement tributaires de la conception et les objectifs spécifiques que se fait la monarchie du sens des élections et du rôle des représentants élus.

En effet, comme nous le soulignions déjà (Santucci, 1991), les élections ne peuvent prétendre opérer par elles-mêmes la délégation de la souveraineté dans un système politique où celle-ci apparaît comme « un schéma circulaire où tout part de la monarchie et tout revient vers elle ». Elles ont pour seul objectif de désigner des « représentants appelés à participer aux côtés du premier Représentant de la nation, le Roi, à l'exercice de la souveraineté » (ibidem).

À preuve, ces propos de M. Alaoui, chantre du Hassanisme, pour justifier le statut extra électoral de la Monarchie :

> « Il est faux de vouloir comparer nos élections avec celles qui se déroulent en Europe et plus particulièrement en France où il existe une majorité présidentielle... le chef de l'État n'est pas élu pour sept ans. Il n'y a ni majorité royale ni minorité, il y a unité royale, car le souverain est roi de tous les Marocains. Quant aux élus nationaux, ils sont appelés non pas à définir une politique ni même à la contrôler mais à apporter « conseils et assistance » au « Législateur suprême » dans le cadre de la « Shura », fonction de consultation traditionnelle en pays islamique » (*ibidem*).

Les aléas de la conjoncture ajoutent également aux partis politiques des contraintes objectives et parfois impératives de censurer leurs propres revendications et même de faire taire leurs divergences, au nom d'un dialogue politique à renouer face à la menace des prétoriens du Palais ou d'un consensus national pour défendre la marocanité du Sahara. Cependant, plusieurs facteurs sont intervenus incitant le régime à accepter de réhabiliter la fonction d'encadrement des partis et le rôle de médiation des élus que les pratiques électorales contribuaient à dénaturer : l'expression dans la violence de la rue d'un mouvement social prêt à se ranger sous la bannière d'un islamisme rampant en plein essor, l'éveil d'une société civile de plus en plus attachée aux valeurs fondatrices de la modernité politique, la nécessité de mettre en phase la désétatisation induite par le «libéralisme» du FMI avec l'octroi de garanties politiques, et la pression des exigences de la culture politique de participation partagées par les classes moyennes urbaines en expansion (Santucci, 1992).

D'autres raisons ont poussé également le roi et les partis du Mouvement National à mettre fin à leur rivalité « historique », longtemps considérée comme consubstantielle à l'équilibre du système politique marocain. Elles renvoient notamment à l'évolution du comportement et du discours des partis d'opposition dans leurs rapports au pouvoir et à la politique. Ces partis, issus du Mou-

vement National, qu'il s'agisse du PI, de l'USFP, du PPS ou de l'OADP, ont en effet pendant longtemps entretenu un discours dont le registre de légitimation renvoyait essentiellement et exclusivement aux notions de « lutte » et de « libération nationale », comme signes distinctifs vis-à-vis du Pouvoir d'État et des partis progouvernementaux, et comme symboles exemplaires de leur activisme militant, voire de leur combat politique. Ce discours de légitimation axé également sur le rejet explicite du système de valeurs du pouvoir et la dénonciation du modèle de société clientéliste, a pesé lourdement dans les antagonismes et les ruptures qui ont jalonné durant deux décennies leurs rapports avec le pouvoir d'État, et accompagné leur déclin national. Installés dans une relation éminemment conflictuelle et enfermés dans une culture d'opposition, catégorique et totalisante, les partis du Mouvement National sortiront progressivement de leur statut d'exclusion et de marginalisation, en écho au discours d'ouverture de la Monarchie formalisé en 1975 autour du renouveau nationaliste et de la récupération du Sahara Occidental.

Cette année charnière initie un changement qualitatif et radical dans l'approche des fondements axiomatiques de l'État et du Pouvoir, aussi bien pour la Monarchie que pour l'opposition. La participation en 1976-77 aux processus électoraux engagés dans le cadre de la constitution de 1972, en est le signe précurseur en même temps que l'occasion, pour l'USFP notamment, de régler définitivement lors de son congrès extraordinaire de 1978 la question récurrente du rapport de ce parti aux fondements institutionnels de l'État et au statut prééminent de la Monarchie (El Benna, 1989). Avec ce troisième congrès national, qui marque la fin de la culture de confrontation, l'USFP amorce sa lente et difficile trajectoire d'intégration politique qui la conduira en 1992 à un alignement total au processus de réinsertion institutionnelle et électorale mis en place par la Monarchie. Alliant la posture de critique « constructive » à la pratique de concertation, l'USFP a signé son adhésion aux principes de légitimation du pouvoir, tout en transférant sa fonction critique sur le terrain des insuffisances de l'action gouvernementale et des dérégulations de ses politiques publiques. Cette conversion idéologique qui touche à la fois le système de valeurs et la forme monarchique de l'État marocain, va même affecter le credo libéral qui a structuré la politique économique du Maroc depuis l'Indépendance (Bensbia, 1996). Dans le sillage de l'effondrement du système communiste mondial, le parti « révolutionnaire » de Mehdi Ben Barka abandonne toute référence à la notion de socialisme, au profit d'une adhésion plus ou moins explicite à la logique de l'économie de marché, ouvrant ainsi la voie au rapprochement avec le parti de l'Istiqlal, traditionnellement acquis à l'initiative privée et au libéralisme social. Ce parti s'est d'ailleurs situé plus aisément et plus durablement que l'USFP, dans le champ de légitimation du pouvoir, non seulement de manière explicite à l'occasion de ses deux expériences gouvernementales en 1963 et 1977, mais aussi lors de son passage dans l'opposition après sa mise à l'écart du pouvoir en 1984. Même le PPS, après avoir fait les frais d'une longue interdiction dans sa période « communiste », a fini par négocier son adhésion au système à

travers sa version « marocanisée » qu'il propose du socialisme démocratique, en échange de sa reconnaissance légale[20]. Seule l'OADP a tenu par excès de fidélité à ses origines marxistes, à marquer sa différence en refusant de participer à des processus de réformes institutionnelles en trompe-l'œil.

Sans doute faut-il y voir les clés permettant de comprendre l'ouverture du champ politique intérieur qui s'est dessinée durant les deux dernières décennies sur le terrain des libertés publiques et qui a conduit à cette amorce d'alternance symbolisée par le gouvernement de coalition dirigé par le leader socialiste de l'USFP, Abderrahmane Youssoufi, et mis en place en mars 1998 au prix de longues et laborieuses tractations.

Pour autant ce compromis ne peut à lui seul réhabiliter des partis politiques que le poids de l'État et de la culture politique a réduit à de simples intercesseurs dans un champ politique totalement clos, où la Monarchie reste la seule référence productrice de sens, pour toute représentation ou relation de pouvoir (Tozy, 1984). Le processus de représentation se trouve en effet sinon bloqué, du moins altéré par la prégnance du Palais dans la gestion des attentes et des demandes sociales vis-à-vis de l'État, *a fortiori* lorsque les enjeux de pouvoir portent sur la remise en cause du système de sens (Cherifi, 1988 ; Claisse, 1992). Les partis participent d'une certaine manière, au même titre que le mouvement associatif en pleine expansion (Denœux et Gâteau, 1995), à une certaine forme d'autonomisation de la société et d'expansion d'une société civile aux confins d'un « espace public » dont les référents relèvent davantage des principes de l'État-Makhzen, que des « normes et symboles d'une communauté abstraite transcendant les clivages et les intérêts » (Camau, 1990).

Est-ce à dire que les partis politiques marocains doivent renoncer à toute fonction de médiation, alors même que se développent des modes d'action et d'expression individuelle du politique, qui n'impliquent pas systématiquement une participation active à la vie politique formelle. En ce sens, c'est moins à une prétendue dépolitisation de la société qu'à une crise du politique, et à la crise corrélative des partis, crise de la représentation que corrobore le discrédit de leur image dans les représentations collectives. En effet, à défaut de s'appuyer sur des sondages d'opinion d'envergure nationale, cette crise transparaît largement à travers les échos de campagne et les interviews rapportés dans la plupart des journaux. L'usage pernicieux de l'argent, l'art consommé de la démagogie, les pratiques douteuses de l'électoralisme de certaines formations sont souvent avancés pour justifier un sentiment général de méfiance et de désintérêt que confirme le déclin de leur recrutement. En termes de poids électoral, les scores des partis de masse traditionnels tels que l'Istiqlal et l'USFP sont plus proches des chiffres de simples partis de cadres et de militants, alors que ceux des petites formations paraissent sans rapport avec les suffrages de leurs candidats. Quel que soit le mode de scrutin, la plupart des partis s'ef-

20. Sur les traits généraux des différents partis, doctrine, ligne, politique, etc., présentés succinctement, El Benna, 1992 et Sehimi, 1986.

forcent avant tout d'être des partis d'élus ou de prétendants à la candidature. Rapportée au nombre d'électeurs, l'estimation globale des adhérents de la totalité des formations doit représenter un très faible pourcentage, tout à fait significatif de cette crise de représentativité liée à la crise du militantisme politique et au déclin des partis, qui n'affecte pas spécialement le Maroc… (Perrineau, 1994).

D'autres facteurs plus structurels agissent dans le sens de la défaveur des partis : l'environnement pesant de la Monarchie dans le monopole de la représentation et de l'exercice réel du pouvoir entretient le sentiment de leur inanité dans les choix et les décisions politiques d'intérêt national, y compris lorsqu'ils exercent des responsabilités gouvernementales. Les Partis d'opposition, très longtemps écartés du pouvoir, ont du mal à se prévaloir aux yeux de la population d'une certaine expérience dans la gestion locale, pas toujours vécue comme un modèle d'éthique politique, et à se départir, du fait de leur adoubement dans le sérail, d'un statut de simples partenaires occasionnels du régime, bénéficiaires momentanés de scrutins arrangés plutôt que prétendants légitimes à l'exercice du pouvoir de décision.

D'autres facteurs plus circonstanciels sont à même d'expliquer la crise de confiance qui traverse l'électorat traditionnel de ces partis, au point de nourrir une attitude générale de rejet : le climat d'angoisse entretenu par un chômage endémique et une dégradation continue des systèmes publics de formation, ainsi qu'un discours en très net déphasage par rapport à leurs préoccupations locales, à leurs intérêts immédiats et aux registres de « bricolage culturel » qui façonnent leurs recompositions identitaires.

Fruit de compromis qui relèvent d'un certain syncrétisme idéologique, le discours des grandes formations pêche par le manque d'originalité et de lisibilité partisane. Leur fonctionnement n'est pas exempt de critiques, dans la mesure où la plupart des partis n'offrent pas suffisamment d'espoirs de mobilité interne ni de renouvellement générationnel[21], ni de suite satisfaisante aussi bien aux échéances statutaires de leurs congrès, qu'aux demandes pressantes de clarification idéologique ou organisationnelle qui s'y manifestent. Le débat d'idées s'en trouve largement amputé, au profit d'un militantisme à éclipses et d'une activité partisane en pointillé, consacrée pour l'essentiel à la gestion des conflits internes, principalement ceux susceptibles de nuire à l'autorité de l'establishment et à la légitimité de certains de leurs leaders que le pouvoir tient au demeurant à préserver comme interlocuteurs. La polarisation des enjeux de représentation, centrée presque exclusivement autour du calendrier des scrutins, contribue également, malgré les limites notoires du système électoral, à vider les partis politiques de leur rôle et de leurs attributions classiques, en les transformant, à l'instar de leurs homologues dans les démocraties avancées, en écuries de course à la candidature ou en clubs de supporters pour futurs professionnels de la politique en quête de mandats et de maroquins.

21. A. Bensalah Zemrani, Interview par Michel Laurent, 1996 : 344-345.

Il existe peu de données fiables sur les effectifs réels des adhérents des partis[22], l'état et l'origine de leurs ressources financières, ainsi que peu d'analyses sur leur fonctionnement interne qui permettraient de les ranger dans les catégories des différentes typologies élaborées par les politologues spécialisés dans l'étude des partis politiques (Seiler, 1986). À cela s'ajoutent les réserves d'usage à l'égard des indications chiffrées issues des consultations électorales, dont la validité reste sujette à caution. L'appréciation quantitative en termes de poids électoral, si l'on s'en tient aux "chiffres officiels" reste relative, de même que la localisation des zones démographiques et géographiques d'implantation, dès lors qu'elle ne saurait s'appuyer sur une cartographie électorale élaborée à partir de résultats avérés. Compte tenu de toutes ces limites et de la porosité des frontières entre de nombreuses formations, il paraît difficile de classer ces partis en fonction des critères distinctifs des typologies partisanes. La notion de « parti idéologique » qui pouvait largement qualifier les partis du Mouvement National des années 1960 (PI, UNFP, PCM) est-elle encore suffisamment pertinente pour recouvrir les inflexions doctrinales et sociologiques des actuels membres de la *Koutla*, appelés à assumer dans un gouvernement de "cohabitation" les implications économiques et sociales d'une "alternance octroyée" ? Sur quelles bases peut-on réellement distinguer des partis de rassemblement et de clientèles électorales tels que le RNI et l'UC, et des formations comme le PI, l'USFP voire le PPS depuis le recentrage de leur positionnement institutionnel et les inflexions de leur discours idéologique?

Faute de pouvoir, par manque de données, mettre en œuvre les critères de classification proposés dans les typologies sur les partis politiques en Europe (Seiler, 1986, 1993), il semble que la notion de « parti attrape-tout » (Koole, 1996) soit la mieux adaptée, à l'exception de quelques petites formations centrées sur des particularismes territoriaux, ethniques ou culturels, pour traduire la réalité du phénomène partisan dans le Maroc contemporain. Les principaux partis auraient en effet tendance à négliger le travail de fond d'encadrement et de défense de catégories sociales autour d'enjeux et de luttes politiques à visée nationale au profit d'un investissement stratégique orienté vers la recherche d'une audience la plus large possible pour lui assurer toutes les chances d'un succès électoral. Des changements se dessinent dans la stratégie des élites partisanes qui recherchent moins l'appui des militants comme relais entre le parti et la société que le rapport direct leader/électeurs à travers les mass medias. Les clivages traditionnels qui structuraient jusqu'ici les partis issus du Mouvement national autour d'appartenances sociales et religieuses discriminantes ou d'options éco-

22. Cf. les interviews de Maati Nouabid et de A. Osman qui pour l'UC et le RNI n'avancent que les chiffres de leurs électeurs ou de leurs réunions politiques pré-électorales ; M'hamed Boucetta parle de 70 à 150 000 adhérents pour le PI en référence au nombre de cartes distribuées pour la campagne électorale, M. El Yazqhi de 90 à 120 000 suivant les années, et A. Yata avance le chiffre de 40 000 membres… in Laurent Michel, 1996 . Selon d'autres sources, le PI qui comptait environ 100 000 adhérents en 1952, en dénombrait 140 000 en 2002 et 210 000 en 2003…

nomiques tranchées – étatisation, libéralisation – auraient tendance à perdre du poids comme référents de vote au sein de la société. Dans le même temps leur influence mobilisatrice se trouve passablement affaiblie par la prégnance du consensus national qui a accompagné l'évolution des relations entre les partis politiques d'opposition et l'*establishment* et conduit à l'intégration institutionnelle et gouvernementale de ces formations. L'analyse du pluralisme partisan dans sa configuration actuelle, pourrait même à certains égards se prêter à l'emploi de ce que R. Katz et P. Mair appellent des « partis cartels » (Katz et Mair, 1995), dans la mesure où ils tendent à se transformer et à recentrer leurs attaches essentiellement dans l'État, au point d'en dépendre ou de devenir partie intégrante de l'appareil d'État. Leur organisation est commandée moins par leur lien avec la société que par leur déplacement vers l'État, dont ils retirent une part de leur financement, de même que leurs actions, notamment les partis d'opposition, qui s'inscrivent dans le contexte du régime monarchique ou qui vont jusqu'à mobiliser le recours à l'arbitrage royal pour satisfaire des demandes concernant l'environnement institutionnel et juridique des élections. Bien que censé constituer un bloc politique homogène, le Front Démocratique de la *Koutla* crée en 1992 paraît davantage relever de cette logique de « cartellisation », à en juger par son fonctionnement chaotique lors des deux derniers référendums[23] constitutionnels qui n'aura pas été sans incidence à la fois sur la décomposition de l'alliance et sur les scissions consommées au sein de l'OADP et du PPS.

Faut-il pour autant se résoudre à conclure à une crise de représentativité qui toucherait l'ensemble des partis marocains, à l'exception du PJD dont la percée avérée aux dernières élections laisserait croire à une requalification de la représentation?

La représentation politique en question : crise ou dilemmes du phénomène partisan dans un contexte autoritaire ?

Les résultats des législatives 2002 confirment par de nombreux indices le recul de la représentativité partisane. Ainsi en attestent le tassement de la plupart des grandes formations en pourcentage de voix et en sièges et le très faible ratio du poids électoral de l'ensemble des représentants compte tenu des chiffres de l'abstention, des bulletins nuls, mais aussi de l'impossibilité de voter des Marocains de l'étranger ou encore décision de ne pas abaisser l'âge du vote de 21 à 18 ans comme il en était question… Les contraintes du scrutins et le *numerus clausus* imposé par la constitution des groupes parlementaires a conforté les pratiques courantes de « nomadisme partisan », bien que le scrutin fût de liste. Ceci a certainement accru encore le sentiment de défiance à l'égard des partis. Par ailleurs les assises et les

23. En 1992, le PPS accepte le referendum à la différence des autres partis et en 1996 c'est l'OADP qui s'oppose au projet de révision.

espaces traditionnels de la représentation ont été affectés par ce scrutin : l'USFP voit son implantation territoriale et sociologique traditionnelle décroître au profit du PJD qui arrive en tête à Casablanca (11 sièges sur 31) et réalise de très bons scores dans les circonscriptions urbaines de Rabat-Salé-Témara (5 sièges sur 17) de Fès (2 sièges sur 6) et Tanger (2 sièges sur 4). Le parti se redéploie nationalement dans le tissu urbain et gagne de nouveaux espaces dans les villes tampons et certaines banlieues des grandes villes. Il fait paradoxalement une certaine percée dans le monde rural avec 20 % d'élus, à l'instar des autres grands partis comme le PI et le RNI qui comptent près d'un tiers d'élus ruraux, alors que le PJD apparaît comme un parti essentiellement urbain (près de 90 %), du fait d'avoir choisi de ne pas présenter de candidats dans toutes les circonscriptions. Les autres partis n'ont pas davantage emporté d'adhésion populaire, que ce soit les formations du *Wifâq* en proie à des tensions internes et très mal à l'aise pour créer une mobilisation alternative autour de leur statut de nouvelle opposition, ou encore les nouveaux petits partis – Forces citoyennes, Alliance des libertés, Gauche socialiste unifiée, Congrès national *ittihadi* – qui n'ont pas réussi, sans doute handicapés par le mode de scrutin et la faiblesse de leurs moyens, à faire prévaloir une certaine conception civique du mandat représentatif (Ferrié, 2002 ; Catusse, 2004). Autre indice significatif, l'échec électoral de nombreux leaders ou membres dirigeants de partis, y compris d'anciennes formations telles que le PPS, le MSD, le RNI, et même certains ministres issus du dernier gouvernement.

Dans ce paysage politique redessiné, dont les lignes de partage ne recouvrent pas toujours des adhésions partisanes ni strictement idéologiques, le PJD, fort de son très net succès (42 sièges contre 9 en 1997), semble symboliser le renouveau partisan et se poser en contre-exemple de la crise de la représentation… Comme l'ont souligné certains analystes (Bennani-Chraïbi, Catusse et Santucci, 2004) et de l'avis même de ses compétiteurs, ce parti a fait la preuve de grandes capacités d'organisation et de mobilisation, et a su « inventer la proximité politique » (Catusse, 2004 : 97) en s'appuyant sur un réel enracinement social, une discipline interne exemplaire, et une très forte empathie idéologique avec les attentes des électeurs, à travers son discours plus vertueux et moralisateur que strictement religieux, et particulièrement réceptif au besoin de « justice et de développement » des couches populaires et éclairées de la société urbaine. L'attachement du parti à faire désigner les candidats de manière démocratique, tout en privilégiant les critères de droiture et de dévouement mais aussi de compétence, et d'expérience associative, témoignent d'une réelle volonté de se construire une image de parti emblématique des fonctions de représentation, où se conjuguent les figures de l'incarnation – être au plus prés de la réalité sociale – et de la distinction – être apte à parler au nom et pour les autres – dans une société qui reste sensible aux enjeux du débat idéologique. Autre trait distinctif, le sérieux avec lequel les élus du parti conçoivent et exercent leur « fonction tribunitienne » de défense des couches défavorisées et de gestion des valeurs, dans les instances de représentation au plan national et même local, tant est grand l'intérêt qu'ils attachent aux retombées politiques qu'ils espèrent retirer à terme de leur ancrage local (Catusse, 2004).

Arrivé en force sur la scène électorale, sans avoir couvert l'ensemble des circonscriptions, mais en se posant comme le parangon de la représentation sociale et politique, le PJD ne semble pas totalement à l'abri des réflexes anti-parti qui persistent dans l'imaginaire collectif et dans les comportements plus naturellement portés sur l'engagement associatif et le militantisme syndical. Erigé en parti à part entière, et en concurrent sérieux des partis historiques à forte capacité de mobilisation idéologique, il n'en reste pas moins perçu comme le parti des "islamistes du roi", qui a su ou pu davantage capter de larges pans de leur électorat laissés en déshérence que parvenir à canaliser les voix d'un front du refus rassemblant les forces anti-système et tous les fidèles partisans de l'islam politique. Pour autant les fondements de son succès électoral et le professionnalisme exemplaire des activités de ses élus sont à même de relancer en prévision des échéances électorales à venir la question du sens de la représentativité et le débat sur les enjeux proprement politiques de la représentation partisane.

En attendant, il serait prématuré de tenir pour acquise la réhabilitation politique du lien partisan à partir de ce que M. Catusse a qualifié de « coup de force de la représentation », en le mettant à l'actif du PJD dont la performance électorale reste pour le moins liée à la fois aux effets secondaires d'une conjoncture politique des plus favorables. Même s'il n'est pas question de nier l'importance réelle des partis politiques au Maroc, ni la réalité des identités partisanes qu'ils mettent en jeu sur la scène politique formelle, et encore moins l'intensité de leurs activités qui dénotent un réel degré de politisation de leurs élites, force est de constater que cette prégnance de la politique demeure largement neutralisée par le poids d'un « consensus » très largement partagé depuis les années 1990, qui tend à dépolitiser les enjeux de lutte autour de la dévolution et de l'exercice réels du pouvoir[24].

Conclusion : les enjeux contemporains du pluripartisme marocain

Depuis l'alternance qui en consacre l'aboutissement, de nombreux exemples illustrent cette tendance lourde à « l'apolitisation consensuelle » (Ferrié et Roussillon, 2005) du système politique marocain, qui à l'évidence vise à disqualifier les logiques d'action et de représentation des partis politiques. En acceptant de reconnaître à la fois la tutelle omniprésente du roi dans l'exercice et le contrôle des trois pouvoirs, sa médiation prééminente dans les stratégies de recompositions politiques, et son arbitrage décisif dans la résolution des conflits et des questions sensibles de société, les partis marocains se retrouvent prisonniers d'un jeu de scène où leur rôle d'acteurs échappe difficilement aux figures imposées par la monarchie. Ils se trouvent partagés entre l'allégeance et la dissidence. Cet alignement des partis autour des règles contraignantes de ce « jeu de consensus », permet également

24. Sur les dimensions tactiques et les implications politiques de cet usage du "consensus" dans les dernières réformes constitutionnelles et électorales , voir l'analyse très fouillée de Rkia El Mossadeq, 1995.

d'éclairer les logiques contradictoires qui les conduisent à assumer un effacement de leur action au prix d'une surpolitisation de leur discours, et à transférer leurs capacités de lutte non pas sur la question centrale de la participation au pouvoir mais sur les tendances centrifuges et contestataires que celle-ci induit à l'intérieur de leurs formations. Cette crise de la représentation partisane renvoie à certains égards aux dilemmes de la plupart des partis confrontés aux modes de régulation politique qui régissent le fonctionnement des régimes autoritaires (Camau et Geisser, 2003 : 227-265). Le jeu politique qui caractérise ces régimes laisse en effet peu de place au développement de dynamiques partisanes susceptibles d'imposer au pouvoir en place et dans le cadre d'une libre compétition politique, une nouvelle donne gouvernementale qui puisse bouleverser les fondements de sa légitimité et de sa responsabilité. Loin de pouvoir retirer d'un dispositif électoral conforme à leurs exigences de démocratisation le juste prix de leur représentativité, les partis n'accèdent en réalité qu'au seuil institutionnel de la consultation, et au statut de « partis faire-valoir » dont les élus paraissent en définitive plus attachés à obtenir la reconnaissance du pouvoir qu'à étendre leurs assises sociales (Djaziri, 1997). Aussi sont-ils perçus dans l'opinion publique comme des « partis d'opportunistes » se préoccupant d'intégrer les hauts rangs de l'État en échange de leur allégeance participative. Tiraillés entre la soumission et l'opposition radicale qui les mettrait en dehors ou contre le système, les partis semblent lier le prix de la représentation à un calcul rationnel sur la base du rapport coût/avantages et de l'intérêt rémunérateur qu'elle leur apporte en termes de clientèle, de capital social et de rétributions diverses par rapport au travail d'encadrement et de mobilisation politique. Par ailleurs et comme cela a été souligné à propos des partis d'opposition dans le contexte autoritaire d'un État voisin, en s'appuyant sur une définition moins conventionnelle du phénomène partisan, c'est le seul fait de chercher à occuper une position d'initiés par rapport à la masse des profanes qui justifierait cette posture de dépendance des partis, indépendamment de leurs chances d'accéder à des positions de pouvoir (Offerlé, 2002).

Sur l'échelle des variables proposées par les analyses politiques des transitologues, la situation actuelle du Maroc pourrait rappeler la configuration de « zone grise » avancée par Thomas Carothers (2002) pour qualifier les régimes ni purement démocratiques ni purement autoritaires, et dans lesquels peuvent coexister certains attributs propres à chacun des deux systèmes de référence. S'agissant des partis, il soutient l'idée que certains de ces régimes peuvent aussi bien tolérer un pluralisme limité, qui n'est pas antinomique de certaines formes d'expression partisane et démocratique, que s'accommoder d'un pluralisme autoritaire, étant entendu que c'est la condition nécessaire pour garantir la stabilité et la pérennité des gouvernants suprêmes. Cette notion de « pluralisme autoritaire » qui semble caractériser la situation des partis marocains n'est pas totalement exempte de risques, pour eux comme pour la monarchie, même si jusqu'ici chacun des acteurs peut se satisfaire des quelques opportunités offertes par l'élasticité « autoritaire- libérale » du système politique. Ce cas de figure place néanmoins les partis politiques, du moins ceux attachés à la démocratisation,

devant un réel dilemme : soit continuer à renforcer leur crédibilité auprès du pouvoir en jouant le jeu de l'intégration ou de la cooptation au sein d'un équilibre politique dominé par le statut et le pouvoir hégémoniques de la monarchie. Ce faisant, ils prennent le risque d'augmenter leur discrédit populaire et de participer, en pérennisant le fonctionnement d'un régime autoritaire, à un certain dévoiement de la démocratie ; soit renforcer leur crédibilité auprès du peuple en s'impliquant à faire leurs preuves en termes de représentation, sans obtenir de participation réelle au pouvoir. Cette formule peut à terme se révéler dangereuse à la fois pour ces formations partisanes qui tiennent un discours démocratique et ont vocation à contenir la montée en puissance de la popularité et des exigences de la mouvance islamiste, et pour la monarchie qui a besoin du concours des structures partisanes et de la légitimité d'un jeu électoral pour assurer sinon son hégémonie du moins sa stabilité et sa survie.

Quelques signes très récents donnent à penser que d'un côté comme de l'autre on tienne à faire bouger les lignes de cette configuration : du côté de certains partis en essayant de redonner du sens à la compétition politique et de refonder des regroupements partisans mieux structurés et plus homogènes idéologiquement ; du côté des pouvoirs publics en soumettant au Parlement un projet de loi visant à réglementer le fonctionnement démocratique des structures partisanes et à les doter de moyens financiers en contrepartie d'une transparence des comptes.

C'est ainsi qu'en novembre 2004 s'est tenu le congrès national de Fidélité à la démocratie, ex-courant contestataire de l'USFP, qui entend clarifier sa situation statutaire d'association créée en 2001, tout en prônant l'union la plus large possible des forces attachées à faire de la politique autrement. Ses leaders en appellent à la création d'un grand parti « socialiste », au-delà de l'expérience du Rassemblement de la gauche démocratique qui a regroupé en juin 2004 outre le groupe Fidélité à la Démocratie, la Gauche socialiste unifiée (GSU) [nouvelle formation créée par un rassemblement de groupes, notamment l'OADP, le Parti de l'Avant garde Démocratique et Socialiste (PADS), le Congrès National *Ittihadi* (CNI), *Annahj addimokrati*. À ce congrès auquel étaient conviés des observateurs de la plupart des partis politiques y compris les islamistes du PJD et ceux de *Al-Adl wa al-ihsân*, les dirigeants de Fidélité à la Démocratie ont également mis l'accent sur deux pré-requis jugés essentiels à la réalisation d'un tel projet, le fonctionnement réellement démocratique des formations partisanes, et la réforme de la constitution[25].

Sans doute cette invite ne suffira-t-elle pas à faire prendre conscience aux différents partis de l'urgente nécessité à dépasser les simples arrangements d'appareils et autres calculs électoraux, pour s'attacher à créer les conditions d'un nouveau rapport de forces politiques… Il est cependant significatif de voir réapparaître la revendication d'un réaménagement constitutionnel des pouvoirs, une question qui a longtemps constitué pour les formations historiques du Mouvement

25. Cf Narjis Rerhaye, « Fidélité à la démocratie tient congrès : une association pour faire de la politique autrement », *Le Matin*, 28/11/04.

national le préalable essentiel à toute participation institutionnelle, et qui refait surface ces derniers temps dans le débat public, y compris auprès de certains dirigeants du PJD…

Quant au projet de loi sur les partis politiques, il était déjà programmé dès 2001 sur l'agenda gouvernemental, avec l'objectif d'aider les partis à recouvrer leur crédibilité. Les termes du débat portaient principalement sur les effets pervers de l'argent sale, les pratiques fallacieuses de la transhumance des élus et le déficit patent de démocratie interne des formations. De nombreuses divergences s'étaient déjà exprimées autour des lignes directrices de ce projet, notamment le nombre plancher requis pour autoriser la création d'un parti, et les critères d'affectation d'un financement public. Même si tous les partis se disaient prêts à jouer le jeu de la transparence, plusieurs formations marquaient un certain scepticisme quant à l'efficacité d'un dispositif réglementaire pour changer des mentalités et des pratiques fortement ancrées dans le paysage partisan. Selon certains, la loi à elle seule ne saurait prétendre revaloriser le label partisan ni transformer les très nombreux groupuscules qui émaillent le champ partisan, sans pouvoir être considérés comme des partis politiques au sens où les définit par exemple D. L. Seiler (1993) : une organisation continue, visible et permanente avec des instances locales et nationales, des dirigeants déterminés à conquérir et conserver le pouvoir de décision seuls ou en coalition, et non d'influencer simplement l'exercice du pouvoir, et soucieux de gagner des partisans lors des élections ou de toute autre moyen d'obtenir l'appui populaire[26]. Exhumé une nouvelle fois en 2003 dans le contexte de violence et d'insécurité suscité par le choc terroriste du 16 mai 2003, le texte ne semblait pas complètement dénué d'arrières pensées stratégiques, de la part de la Monarchie qui au-delà des objectifs de mise à niveau des partis, entendait exercer une caporalisation insidieuse du champ partisan, de nature à écarter toute création de partis attentatoires aux fondements de sa légitimité et de son hégémonie politique. Dans sa version actuelle, le texte n'est pas sans présenter les mêmes ambiguïtés ni les mêmes risques derrière des objectifs d'assainissement, de modernisation et de restructuration du paysage partisan. Les mesures de contrôle et de tutelle notamment de la part du ministère de l'Intérieur sont toujours présentes, pour faire obstacle à l'émergence de partis politiques qui s'écarteraient du « politiquement correct », menaceraient les valeurs fondatrices du régime ou qui pourraient compromettre les rapports asymétriques de pouvoir qui structurent le jeu politique marocain. Cela étant, si l'on peut reconnaître à la norme juridique certaines capacités dans la réforme du politique, dont le besoin ne fait aucun doute, gageons qu'elle ne soit pas seulement limitée au seul domaine de l'organisation interne des partis et du financement de la vie partisane, mais aussi à d'autres secteurs non moins importants : le découpage des circonscriptions, le cumul des mandats et surtout le droit électoral, en optant notamment pour le scrutin majoritaire à deux

26. Tels sont les critères retenus comme nécessaires dans leur définition des partis politiques par Jo Lapalombara et Myron Weiner, cité in D.-L. Seiler, 1993.

tours, dont on s'accorde à reconnaître dans la plupart des États démocratiques les effets incitatifs en faveur d'un réel pluralisme politique voire d'un dualisme unitaire et majoritaire.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ASHFORD D.-E, 1961, *Political change in Morocco*, Princeton, Université Press.

BEKKALI A., 1996, « Le pouvoir et les islamistes du Maroc ou Dieu à partager », Colloque IFRI, Paris.

BENDOUROU O., 1986, *Le Pouvoir exécutif au Maroc depuis l'indépendan*ce, Paris, Publisud.

BENHLAL M., 1997, « Maroc Chronique intérieure », *Annuaire de l'Afrique du Nord 1995*, tome XXXIV, Paris, CNRS éditions : 632-634.

—1998, « Maroc. Chronique intérieure », *Annuaire de l'Afrique du Nord 1996,* tome XXXV, Paris, CNRS éditions : 533-534.

BENNANI-CHRAÏBI M., CATUSSE Myriam, SANTUCCI Jean-CLaude (dir.), 2004, *Scènes et coulisses de l'élection au Maroc, les législatives 2002*, Paris, IREMAM/Karthala.

BENNANI-CHRAÏBI M., HAMMOUDI A., LEVEAU R., 2001, « Le Maroc, un an après la mort de Hassan II : une conversation à trois », *Annuaire de l'Afrique du Nord 1999*, Tome XXXVIII, Paris, CNRS éditions : 259-278.

BENSBIA N., 1996, *Pouvoir et politique au Maroc, Du rejet à l'alternance*, Al Jadida, Media Stratégie.

BIGI C., 2003, *L' USFP et la participation gouvernementale au Maroc : une « hammoudisation » des rapports politiques*, Mémoire de DEA de science politique comparative, IEP, Aix-en-Provence.

BRAS J.-Ph., 1990, « Chronique marocaine », *Annuaire de l'Afrique du Nord 1989,* tome XXVIII, Paris, CNRS éditions : 610-613.

BURGAT François, 1995, *L'islamisme au Maghreb*, Paris, réédition Payot (Karthala, 1988).

CAMAU M., « État, espace public et développement », in EL MALKI H., SANTUCCI Jean-CLaude (dir.), *État et développement dans le monde arabe*, Paris, CNRS éditions : 67-78.

— 1973, « L'évolution du droit constitutionnel au Maroc depuis l'indépendance », in *Jahrbuch Das Offentliche Racht Der Gagemwert*, Tubingen, J.C.B. Mohr.

— 1978, *Pouvoirs et Institutions au Maghreb*, Tunis, CERES Productions.

CAMAU M.et GEISSER V., 2003, *Le syndrome autoritaire. Politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, Paris, Presses de Sciences Po.

CAROTHERS T., 2002, « The end of the transition paradigm », *Journal of Democracy*, janvier : 5-21.

CATUSSE M., 1999, *L'entrée en politique des entrepreneurs au Maroc*, Thèse de Science politique, IEP Aix-en-Provence.

— 2004, « "les coups de force" de la représentation » in BENNANI-CHRAÏBI M., CATUSSE Myriam, SANTUCCI Jean-CLaude (dir), *Scènes et coulisses de l'élection au Maroc, les législatives 2002*, Paris, IREMAM-Karthala : 69-104.

— 2004, « À propos de l'entrée en politique des entrepreneurs marocains », *Naqd*, n°19/20 : 127-154.

CATUSSE M., VAIREL F., 2003, « Ni tout à fait le même, ni tout à fait un autre. Métamorphoses et continuité du régime marocain », *Maghreb-Machrek*, n° 175 : 73-92.

CHAMBERGEAT P., 1964, « Le référendum constitutionnel de 1962 », *Annuaire de l'Afrique du Nord 1962,* Paris, CNRS éditions : 167-206

CHERIFI R., 1988, *Le Makhzen politique au Maroc, hier et aujourd'hui*, Casablanca, Afrique-Orient.

CLAISSE A., 1992, « Le Makhzen aujourd'hui » *in* SANTUCCI Jean-Claude (dir.), *Le Maroc actuel*, Paris, CNRS éditions : 285-310.

CLÉMENT J.-F., 1992, « Un nouveau lifting pour la "démocratie" hassanienne ? », *Confluences Méditerranée* (3), avril-juin : 137-144

—1993, « Maroc. La vie politique », *Planim*, Dossier n° 5.

CUBERTAFOND B., 1997, *Le système politique marocain,* Paris, L'Harmattan : 53-58.

DAOUD Z., 1997, « Maroc, les élections de 1997 », *Maghreb-Machrek* (158) : 105-128.

DARIF Kh., 1998, *Le mouvement populaire, processus de scissions*, Mémoire DES Droit Public et Science politique, Université Hassan II, Casablanca.

DENOEUX G. et GATEAU L., 1995, « L'essor des associations au Maroc : à la recherche de la citoyenneté », *Maghreb-Machrek* (150), oct-décembre : 19-39.

DJAZIRI M., 1997, « La problématique partisane dans les systèmes politiques du Maghreb. Relance des études comparatives », *Annuaire de l'Afrique du Nord 1995*, Paris, CNRS éditions : 423-450.

EL BENNA A., 1989, *Naissance et développement de la gauche marocaine issue du Mouvement national : le cas de l'Union Socialiste des Forces populaires,* Thèse Doctorat au Droit Public, Sciences Politiques, Faculté des Sciences juridique, économique et sociale de Rabat, 407 p.

— 1992, « Les partis politiques au Maroc », in EL AOUFI N., *La société civile au Maroc*, Rabat, SMER : 127-170

EL KENTE D., 1986, *Le Parti Constitutionnel Démocratique*, Mémoire DES Droit Public, Rabat, Faculté des Sciences Juridiques, économiques et sociales.

EL MOSSADEQ R., 1995, *Consensus ou jeu de consensus ? Pour le réajustement de la pratique politique au Maroc*, Casablanca, Najah El Jadida.

— 1998, « La réforme constitutionnelle et les illusions consensuelles », *Annuaire de l'Afrique du Nord 1996,* tome XXXV, Paris, CNRS éditions : 573-582.

FERRIÉ J.-N., 2000, «Maroc. Chronique politique. La mise en place de l'alternance », *Annuaire de l'Afrique du Nord 1998*, tome XXXVII, Paris, CNRS éditions : 231-244.

— 2001, « Succession monarchique et désenchantement de l'alternance partisane », *Annuaire de l'Afrique du Nord 1999*, tome XXXVIII, Paris, CNRS éditions : 215-231.

— 2003, « Le jeu du roi et le jeu des partis ou le nouvel avatar marocain du paradoxe de Lampedusa », *Annuaire de l'Afrique du Nord 2000-2001*, tome XXIX, Paris, CNRS éditions : 219-233.

— 2004, « Fin de partie : l'échec politique de l'alternance et la transition prolongée », *Annuaire de l'Afrique du Nord,* Tome XL, Paris, CNRS éditions : 307-324.

FLORY M., MANTRAN R., 1968*, Les régimes politiques des pays arabes.* Paris, PUF.

FOUGÈRE L., 1964, « La Constitution marocaine du 7 décembre 1962 », *Annuaire de l'Afrique du Nord 1962,* Paris, CNRS éditions : 155-166.

KATZ R.S., MAIR P., 1995, « Changing models of party organization and Party democracy : the emergence of the Cartel party », *Party Politics*, 1 (1) : 5-28.

KHATIBI A., 1998, *L'alternance et les partis politiques*, Casablanca, Eddif, 1998.

KOOLE R., 1996, « Cadre, catch-all or Cartel », *Party Politics* 2 (4) : 507-523.

LAMCHICHI A., 1996, « L'islamisme s'enracine au Maroc », *Le Monde diplomatique* (506), mai : 10-11.

LAMGHARI A., 1996, « Lectures croisées de la nouvelle constitution révisée de 1996 », *Revue de Droit et d'Economie de la Faculté de Fès* (13).

LAURENT M., DENOEUX G., 1996, « Campagne d'assainissement au Maroc. Immunisation du politique et contamination de la justice ». *Maghreb-Machrek* (154), oct. déc. : 125-135.

LEVEAU R., 1976, *Le Fellah marocain, défenseur du Trône.* Paris, Presses de la FNSP.

LOPEZ-GARCIA B., 1994, « "Le Makhzen", la "Amma" et l'arbitre au Maroc : administration et société civile aux élections locales et législatives 1992-1993 », *Annuaire de l'Afrique du Nord 1992*, tome XXXI, Paris, CNRS éditions : 415-436.

MEZZIANE N., 1985, *Le gouvernement A. Ibrahim. Une expérience de participation au pouvoir pour l'aile radicale du Mouvement National marocain – 1958-mai 1960*, Thèse 3ème cycle Science Politique, Université de Nice.

MICHEL L., 1996, *Le Maroc de l'espoir*, Rabat, Editions La Porte.

MONJIB M., 1992, *La Monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir.* Paris, L'Harmattan.

MOUSTATIR Ch., 1988*, Le parti de l'Istiqlal dans le système politique marocain (1963-1983),* Mémoire DES Droit Public, Rabat, Faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales.

OFFERLÉ M., 2002, *Les partis politiques*, Paris, PUF, Coll. « Que sais-je ? ».

OUMLIL A., 1992, *Islam et État National,* (traduit de l'arabe par M. Khayati), Rabat, Le Fennec.

PALAZZOLI C., 1970, « L'État d'exception au Maroc », *Scritti in onore di G. Ambrosini*, vol II, Giuffri editore : 1461-1478.

PERRINEAU P. (dir.), 1994, *L'engagement politique : déclin ou mutations ?*, Paris, Presses de la FNSP.

REZETTE R., 1955, *Les partis politiques marocains*, Paris, A. Colin, 401 p.

ROBERT J., 1963, *La monarchie marocaine,* Paris, LGDJ.

ROUSSILLON A. et FERRIÉ J.-N., 2005, « Réforme et politique au Maroc de l'alternance : apolitisation consensuelle du politique », *in* J.-N. FERRIÉ, J.-C. SANTUCCI (dir.)*, Dispositifs autoritaires et dispositifs de démocratisation en Afrique du Nord*, Paris, CNRS éditions : à paraître.

SAAF A., 1991, « Vers la décrépitude de l'État néo-patrimonial », *in* CAMAU M. (dir.), *Changements politiques au Maghreb*, Paris, CNRS éditions : 73-106.

SANTUCCI J.-C., 1979 « Les élections législatives marocaines de juin 1977 » *in* LECA J. *et alii, Développements politiques au Maghreb*, Paris, CNRS éditions : 215-242.

— 1984, « La question saharienne dans la vie politique marocaine », in Baduel P.-R. (dir.), *Enjeux Sahariens*, Paris, CNRS éditions : 185-199.

— 1991, « Processus électoraux et légitimation du pouvoir : réflexions sur l'expérience marocaine», in LOPEZ GARCIA B. (dir.), *Elecciones, participacion y transiciones politicas en norte de Afric*a, Madrid, MAE, Instituto de cooperacion con el Mundo Arabe : 287-293.

— 1992, « État et société au Maroc : enjeux et perspectives de changement » *in* J.-CL. SANTUCCI (dir.), *Le Maroc actuel*, Paris, CNRS éditions : 426-438.

— 1993, « L'effet Golfe et le Maroc », *in Crise du Golfe et ordre politique au Moyen-Orient*, Paris, CNRS éditions : 279-287.

— 1997, « L'effet "Banque Mondiale" et la conjoncture économique du Maroc », *Annuaire de l'Afrique du Nord 1995*, tome XXXIV, Paris, CNRS éditions : 701-714.

— 1997, « Les élections législatives marocaines de 1993 », in SAAF A. (dir.), *Représentation, Médiation, Participation dans le système politique marocain.* Mélanges A. Kadiri, Casablanca, Najah El Jadida : 19-28.

— 1998, « Les élections législatives marocaines de 1997 : chronique d'une alternance concertée ? », *Annuaire de la Méditerranée*, Rabat,GERM, Paris Publisud : 72-89.

— 2001, *Les partis politiques marocains à l'épreuve du pouvoir,* Rabat, REMALD.

SANTUCCI J.-C., REGNIER J.-J., 1973, « Armée, pouvoir et légitimité au Maroc », in : *Elites : pouvoir et légitimité au Maghreb,* Paris, CNRS éditions : 141-182.

SEHIMI M., 1986, « Les partis politiques » in *La grande Encyclopédie du Maroc*, Tome Les Institutions, Bergamo, Gruppo Walk Over : 82-107.

— 1991, « Partis politiques et stratégies électorales », in LOPEZ GARCIA B. (dir.), *Elecciones, participacion y transiciones politicas en norte de Afric*a, Madrid, MAE, Instituto de cooperacion con el Mundo Arabe : 217-230.

SEILER D.-L., 1993, *Les partis politiques*, Paris, A. Colin.

— 1986, *De la comparaison des partis politiques*, Paris, Economica.

TOZY M., 1981, « Monopolisation de la production symbolique et hiérarchisation du champ politico-religieux au Maroc », *Le Maghreb musulman 1979*, Paris, CNRS éditions : 219-234.

— 1984, *Champ et contre-champ politico-religieux au Maroc*, Thèse pour le doctorat d'État, Université de Droit, d'Economie et des sciences d'Aix-Marseille.

— 1989, « Islam et État au Maghreb », *Maghreb-Machrek,* (126) : 25-47.

— 1999a, *Monarchie et Islam politique au Maroc*, Paris, Presses de sciences po.

— 1999b, « À propos du mouvement Réforme et rénovation. L'Islamisme à l'épreuve du politique », *Confluences Méditerranée*, n° 31, automne : 91-106.

VAIREL F., 1998*, Le fonctionnement du Mouvement Populaire Constitutionnel et Démocratique aux élections de 1997*, Mémoire DEA Science Politique, IEP d'Aix-en-Provence.

VEDEL G., 1997, « L'évolution des institutions (Maroc) » in *Géopolitique*, Revue de l'Institut International de Géopolitique, n° 57.

WATERBURY J., 1975, *Le Commandeur des Croyants*, Paris, PUF.

ANNEXES

Élections Législatives du 27 septembre 2002

Résultats par tendance politique (nombre de sièges)

Tendance politique		Nombre de sièges obtenus		
		Listes locales	Listes nationales	Total
1	Union Socialiste des Forces Populaires (USFP)	45	5	50
2	Parti de l'Istiqlal (PI)	44	4	48
3	Parti de la Justice et du Développement (PJD)	38	4	42
4	Rassemblement National des Indépendants (RNI)	37	4	41
5	Mouvement Populaire (MP)	25	2	27
6	Mouvement National Populaire (MNP)	16	2	18
7	Union Constitutionnelle (UC)	14	2	16
8	Parti National Démocrate (PND)	10	2	12
9	Parti du Front des Forces Démocratiques (FFD)	10	2	12
10	Parti du Progrès et du Socialisme (PPS)	9	2	11
11	Union Démocratique (UD)	9	1	10
12	Mouvement Démocrate Social (MDS)	7	0	7
13	Parti Socialiste Démocratique (PSD)	6	0	6
14	Parti Al Ahd	5	0	5
15	Alliance des Libertés (ADL)	4	0	4
16	Parti de la Gauche Socialiste Unifiée (PGSU)	3	0	3
17	Parti de la Réforme et du Développement (PRD)	3	0	3
18	Parti Marocain Libéral (PML)	3	0	3
19	Parti des Forces Citoyennes (PFC)	2	0	2
20	Parti de l'Environnement et du Développement (PED)	2	0	2
21	Parti Démocratique et de l'Indépendance (PDI)	2	0	2
22	Congrès National Ittihadi (CNI)	1	0	1
23	Parti de L'Action (P.A)	0	0	0
24	Parti du Centre Social (PCS)	0	0	0
25	Initiatives Citoyennes pour le Développement (ICD)	0	0	0
26	Parti du Renouveau et de l'Equité (PRE)	0	0	0
	Total	295	30	
	Total général	325		

Brève présentation des partis politiques marocains (par ordre chronologique de création)

PI : Parti de l'Istiqlal
Date de création : 1943
Secrétaire général : Abbas Al Fassi

Parti de la Choura et de l'Istiqlal
Date de création : 1946 (PDI puis PCD)
Secrétaire général : Abdelhouahed Maâch

MP : Mouvement Populaire
Date de création : 1958
Secrétaire général : Mohand Laenser

UNFP : Union Nationale des Forces Populaires
Crée en septembre 1959, à la suite d'une scission du Parti de l'Istiqlal.
Secrétaire général : Abdallah Ibrahim
Formation très liée à l'action syndicale de l'UMT et de l'UNEM et durement éprouvée par la répression du régime dans les années 1960-1970. Hostile à toute participation aux gouvernements d'Union Nationale.

MPDC : Mouvement Populaire Démocratique et constitutionnel
Date de création : 1967
Secrétaire général : Abdelkrim El Khatib
Congrès exceptionnel : juin 1996
S'est dissout en 1998 en offrant son étiquette partisane à l'association islamiste Al Islah wa Al-tawhîd, et en devenant ainsi le PJD.

Parti de l'Action :
Date de création : 1974
Président : Najem Abaâkil
Secrétaire National : M. Mohammed El Idrissi

PPS : Parti du Progrés et du Socialisme
Date de création : 1974, (héritier du Parti communiste marocain créé en 1943 et dissout en 1960 et du PLS créé en 1968 et dissout en 1969)
Secrétaire général : Ismaïl Alaoui

USFP : Union Socialiste des Forces Populaires
Date de création : 1975
Premier secrétaire : Mohamed El Yazghi

RNI : Rassemblement National des Indépendants
Date de création : 1978
Président : Ahmed Osman

PND : Parti National Démocrate
Date de création : 1981
Secrétaire général : Mohamed Arsalane El Jadidi

OADP : Organisation de l'Action Démocratique et Populaire
Date de création : 1983
Secrétaire général : Mohamed Bensaid Ait Idder

UC : Union Constitutionnelle
Date de création : 1983
Président : A. Semlali

PADS : Parti de l'Avant-garde Démocratique et Socialiste
Créé en 1983, en opposition à la stratégie « participationniste » de l'USFP, dont il est issu.
Porte-parole : Ahmed Benjelloun.

PCS : Parti du centre social
Date de création : 1984
Secrétaire National : M. Lahcen Madih

MNP : Mouvement National Populaire
Date de création : 1991
Secrétaire général : Mahjoubi Aherdan

MDS : Mouvement Démocratique et Social
Date de création : 1996, congrès constitutif juin 1996
Secrétaire général : Mahmoud Archane

PSD : Parti Social Démocratique
Date de création : octobre 1996
Secrétaire général : Aïssa Ouardighi

FFD : Front des Forces Démocratiques
Date de création : 1997 congrès constitutif juillet 1997
Secrétaire national : Thami Khyari

MD : Mouvement pour la Démocratie
Date de création : octobre 1997

PJD : Parti de la Justice et du Développement
Date de création : octobre 1998 après investissement par l'association Al Islah wa al-Tawhid des structures du MPDC
Secrétaire Général : Saad Eddine Othmani qui a succédé à A. Khatib depuis son dernier congrès en avril 2004

GSU : Parti de la Gauche socialiste unifiée
Date de création : 2002 (fusion entre l'OADP, le MDI et le MPD)
Président : M. Mohamed Bensaid Ait Idder

CNI : Congrès national Ittihadi
Date de création : 2001 (Branche dissidente de l'USFP)
Secrétaire National : M. Abdelmajid Bouzoubaa

UD : Union démocratique
Date de création : 2001 (Branche dissidente du MNP)
Secrétaire National : Bouazza Ikken

PFC : Parti des Forces Citoyennes
Date de création : 2001
Président : Abderrahim Lahjouji

PRD : Parti de la Réforme et du Développement
Date de création : 2001
Secrétaire National : Abderrahmane El Kohen

GSU : Parti de la Gauche socialiste unifiée
Date de création : 2002 (fusion entre l' OADP, le MDI et le MPD)
Président : M. Mohamed Bensaid Ait Idder

PML : Parti Marocain Libéral
Date de création : 2002
Secrétaire National : Mohammed Ziane

Parti Al Ahd
Date de création : 2002
Secrétaire National : Najib El Ouazzani

ADL : Alliance des Libertés
Date de création : 2002
Secrétaire National : M. Ali Bel Haj

ICD : Initiatives Citoyennes pour le développement
Date de création : 2002
Secrétaire National : Mohammed Benhamou

PED : Parti de l'Environnement et du Développement
Date de création : 2002
Secrétaire National : Ahmed Al Alami

PRE : Parti du renouveau et de l'équité
Date de création : 2002
Secrétaire National : Chakir Achehbar